

AR PREFECTURE

082-200066652-20190725-20190725_192-DE
Regu le 30/07/2019



GRAND SUD
Tarn & Garonne
Communauté de communes

Rapport annuel

Année 2018

Prix et qualité du service
d'élimination des déchets



SOMMAIRE

1. Présentation de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

4

1.1. Carte du territoire.....	4
1.2. Situation de la collectivité au niveau départemental.....	4
1.3. Descriptif des communes membres et données socio-économiques	5

<i>L'activité économique</i>	<i>7</i>
------------------------------------	----------

1.4. La commission déchets.....	8
---------------------------------	---

2. Compétences exercées par le service déchet de la CC Grand Sud Tarn & Garonne

3. Organisation du service..... 10

3.1. Présentation générale	10
----------------------------------	----

<i>La nature des déchets urbains</i>	<i>10</i>
--	-----------

3.1.1. Chiffres clés de l'an 2018 pour le traitement et le recyclage des déchets	10
--	----

3.1.2. Schéma d'organisation générale des déchets ménagers.....	11
---	----

3.1.3. Carte des infrastructures	12
--	----

3.2. Filière Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	13
--	----

3.2.1. Le mode de collecte	13
----------------------------------	----

3.2.2. Données techniques	13
---------------------------------	----

3.2.3. Fréquences de collecte	15
-------------------------------------	----

3.2.4. La maintenance des bacs de regroupement	16
--	----

3.2.5. La collecte en bacs individuels	16
--	----

3.3. Filière Emballages Ménagers	17
--	----

3.3.1. Introduction et mode de collecte.....	17
--	----

<i>La collecte au porte-à-porte : les emballages ménagers légers en sacs jaunes.....</i>	<i>17</i>
--	-----------

<i>La collecte en apport volontaire : le verre en récup'verre</i>	<i>17</i>
---	-----------

<i>La collecte en apport volontaire : les papiers en borne.....</i>	<i>19</i>
---	-----------

3.3.2. Les missions de Citéo	21
------------------------------------	----

3.3.3. Le contenu de nos poubelles.....	21
---	----

3.3.4. Données techniques	22
---------------------------------	----

<i>Collecte sélective des emballages légers.....</i>	<i>22</i>
--	-----------

<i>Collecte du verre.....</i>	<i>23</i>
-------------------------------	-----------

3.3.5. Fréquences de collecte en emballages légers	25
--	----

3.3.6. La maintenance des bacs de regroupement	26
--	----

3.3.7. La collecte en bacs individuels	26
--	----

3.3.8. Les filières de traitement de la collecte sélective	27
--	----

3.4. Filière Biodéchets	28
-------------------------------	----

3.4.1. La collecte des déchets verts : le porte-à-porte.....	28
--	----

3.4.2. Les plateformes de déchets verts.....	28
--	----

3.4.3. L'apport volontaire des déchets verts en déchèterie	28
--	----

3.4.4. Le compostage individuel des biodéchets.....	29
---	----

3.4.5. Le compostage collectif	29
--------------------------------------	----

3.5. Filière Déchèteries.....	31
-------------------------------	----

3.5.1. Introduction	31
---------------------------	----

3.5.2. Les horaires d'ouverture.....	31
--------------------------------------	----

3.5.3. Les déchets acceptés.....	32
----------------------------------	----

3.5.4. Les tonnages	33
---------------------------	----

3.5.5. La fréquentation.....	34
------------------------------	----

3.6. Filière déchets non ménagers.....	34
--	----



3.6.1.	La Redevance Spéciale.....	34
3.7.	Filière ferraille en porte-à-porte.....	35
3.8.	H. Filière textiles.....	35
3.9.	Bilan.....	37
4.	La communication.....	39
4.1.	La distribution des sacs de collecte.....	39
4.2.	Poursuite de l'expérimentation, extension des consignes de tri.....	39
4.3.	Les interventions en milieu scolaire.....	40
4.4.	Le site internet.....	40
4.5.	La distribution des bacs individuels de collecte.....	41
4.6.	Le guide du tri.....	41
4.7.	Le Mag'environnement.....	41
4.8.	Le guide du réemploi.....	41
4.9.	Le guide du tri des papiers.....	42
4.10.	Les guides biodéchets.....	42
4.11.	Le guide déchèteries.....	42
5.	Le programme de prévention.....	43
5.1.	Le programme d'actions.....	44
5.1.1.	Promotion et gestion domestique des biodéchets.....	44
5.1.2.	Promotion et distribution du « Stop-pub ».....	44
5.1.3.	Prévention des déchets communaux.....	45
5.1.4.	Promotion du réemploi.....	45
5.1.5.	Le gaspillage alimentaire.....	45
5.1.6.	Sensibilisation du grand public.....	45
5.2.	Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.....	46
6.	Les investissements.....	49
7.	Le coût du service public.....	50



1. Présentation de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, située dans le Tarn-et-Garonne, en région Occitanie, compte environ 42 000 habitants (en 2018) répartis sur 26 communes.

Le territoire présente une typologie d'habitat mixte à dominante rurale.

1.1. Carte du territoire



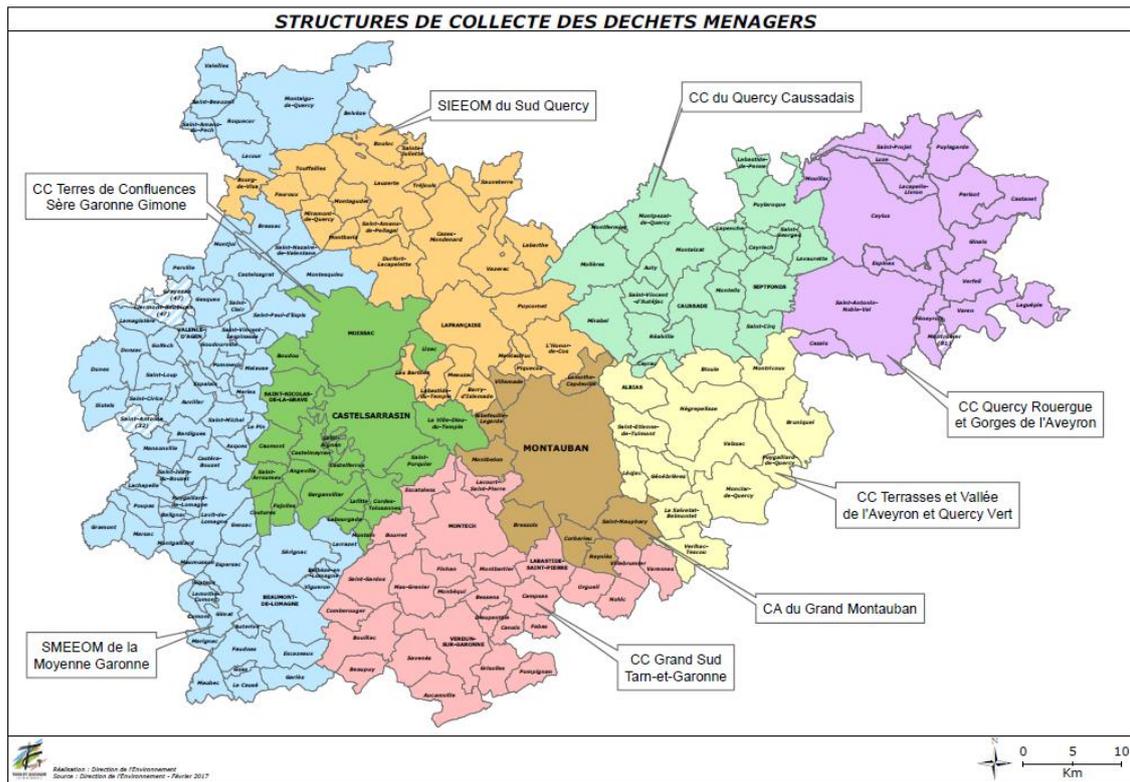
1.2. Situation de la collectivité au niveau départemental

La CC Grand Sud Tarn et Garonne se trouve au sud du département du Tarn-et-Garonne en limite avec la Haute-Garonne.

Ci-dessous carte des différents EPCI de ayant la compétence collecte des déchets en Tarn-et-Garonne (source : Conseil Général). La CCGSTG est représenté en rose.

Note : la commune de Lacourt St Pierre n'est plus rattachée à la CCGSTG au 1er janvier 2018





1.3. Descriptif des communes membres et données socio-économiques

Dans le tableau ci-dessous est présentée la population des différentes communes qui composent la CCGSTG.

Commune	Population légale 2018 (population INSEE 2015)	Nombre de logements 2012	% d'habitat vertical 2012	% de résidences secondaires 2012	Typologie d'habitat 2012
	2015		2012	2012	
Escatalens	1145	408	3%	3%	Mixte
Finhan	1532	635	7%	4%	Mixte
Monbéqui	633	258	3%	3%	Mixte
Montbartier	1274	536	23%	2%	Mixte
Montech	6391	2668	14%	2%	Mixte
Labastide-Saint-Pierre	3688	1570	13%	1%	Mixte
Nohic	1364	514	3%	1%	Mixte
Orgueil	1655	608	4%	2%	Mixte
Varenes	582	262	4%	3%	Mixte

Villebrumier	1384	524	10%	3%	Mixte
Aucamville	1267	524	10%	3%	Mixte
Beaupuy	295	132	1%	8%	Rural
Bessens	1481	548	7%	2%	Mixte
Bouillac	645	263	2%	6%	Rural
Bourret	885	399	15%	3%	Mixte
Campsas	1338	489	6%	1%	Mixte
Canals	759	310	5%	2%	Mixte
Comberouger	289	122	4%	6%	Rural
Dieupentale	1665	653	10%	2%	Mixte
Fabas	596	220	1%	1%	Mixte
Grisolles	4044	1781	24%	1%	Mixte
Mas-Grenier	1370	636	7%	7%	Mixte
Pompignan	1462	573	7%	2%	Mixte
Saint-Sardos	1111	460	17%	5%	Mixte
Savenès	807	324	3%	4%	Rural
Verdun-sur-Garonne	4799	2207	25%	2%	Mixte
TOTAL	42 461	17 624	13%	2%	MIXTE rural

La Communauté de Communes est un territoire attractif avec une forte augmentation de la population : croissance annuelle de 2 % ce qui impacte directement le service de gestion des déchets.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ménages par taille et par type de logement.

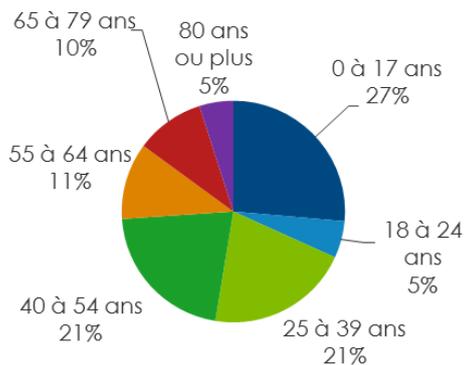
Taille du ménage 2012	Maisons	Appartements	Autres	TOTAL	%
1	2 825	1 053	43	3 921	24 %
2	4 855	527	18	5 400	33 %
3	2 738	230	11	2 979	18 %
4	2 759	95	14	2 868	18 %
5	803	35	1	839	5 %
6	262	13	3	278	2 %
TOTAL	14 242	1 953	90	16 285	100 %
%	87 %	12 %	1 %	100 %	

On observe les caractéristiques suivantes concernant les ménages de la collectivité :

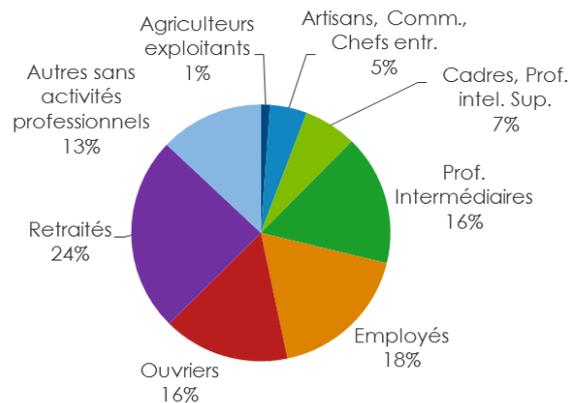


- Une part importante de foyers de petite taille (57 % des foyers sont composés de 1 ou 2 personnes). La taille moyenne d'un ménage est de 2,6 personnes. On constate au niveau national, une augmentation du nombre de foyers de 1 ou 2 personnes par rapport au nombre de foyers de 3 personnes et plus. On a donc un transfert des grands foyers vers les petits foyers qui induit une légère diminution de la taille des ménages sur les dernières années.
- 37 % de la population âgée de 15 ans ou plus ne travaille pas ou plus (retraitées et personnes sans emploi) ;
- Mobilité de la population : 67 % des ménages résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et 46 % depuis plus de 10 ans.

Répartition de la population par tranches d'âge en 2013



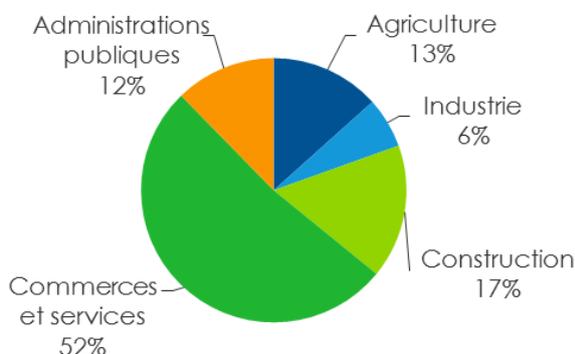
Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus selon l'activité professionnelle (2013)



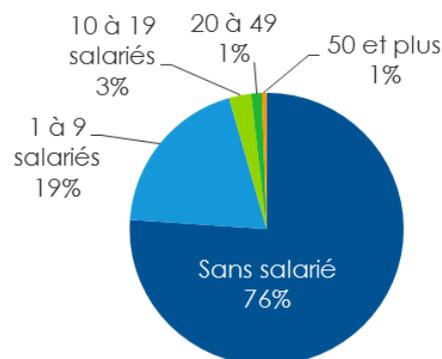
L'activité économique

- L'INSEE dénombre un total de 3 150 établissements actifs en 2012 sur le territoire de la collectivité.
- On peut noter que le secteur tertiaire (commerces, transports et services) représente 52 % des établissements actifs mais produit 40 % des postes salariés.
- 96 % des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés).

Répartition des établissements actifs par secteur d'activité



Répartition des établissements actifs par taille



1.4. La commission déchets

La commission Déchets, en place depuis 2017 est composée par les élus suivants :

	Elus membres	Commune
Vice Président	Alexandre BILLIARD	Bessens
	Alain ALBINET	Varenes
	Claude GAUTIE	Montech
	Jean-Luc BOCHU	Labastide St Pierre
	Jérôme SOURSAC	Fabas
	Alfred MARTY	Monbéqui
	Gérard FENIE	Saint Sardos
	Alain REY	Canals
	Frank THOMAS	Mas-Grenier
	Jérôme VERGARA	Pompignan



2. Compétences exercées par le service déchet de la CC Grand Sud Tarn & Garonne

La Communauté de communes n'est rattachée à aucun syndicat de traitement, elle assure la totalité des compétences liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

Compétences	OMR		Verre		Recyclables secs légers		Encombrants / Bois / Gravats / DEEE	Déchets verts		Déchets Dangereux	Ferraille
	PAP*	X	X	X	PAP*	AV*		PAP*	AV**		
Mode d'organisation	PAP*		AV*		PAP*	AV*	AV**	PAP*	AV**	AV**	PAP* et AV**
Collecte	XX	X	X	X	XX	X	XX	X	X	X	X
Traitement	X		X		X		XX	X		X	X

Assuré par le pôle environnement CCGSTG

Assuré par certaines communes membres

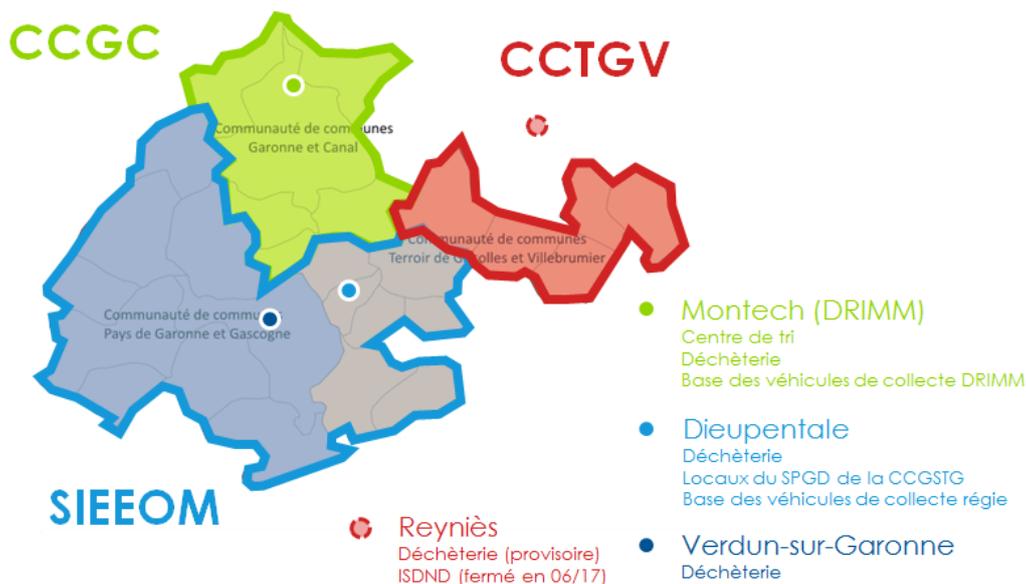
Assuré en prestation de service DRIMM

Sur certaines communes, la collecte des déchets verts est assurée par les communes elles-mêmes, la CCGSTG agit en prestataire pour ces communes.

* : collecte au porte-à-porte.

** : collecte en apport volontaire.

Les équipements du territoire :



3. Organisation du service

3.1. Présentation générale

La nature des déchets urbains

Le terme déchets recouvre des réalités différentes. La définition précise de chaque catégorie facilite la collecte puis le traitement.

En 2011, la moyenne nationale des déchets ménagers collectés était de 395 kg/hab/an (hors déchèteries) et 590 kg/hab/an avec les déchets des déchèteries.

En 2007, une étude sur les déchets collectés a permis d'identifier la part de chaque déchet dans nos poubelles :

- Les déchets putrescibles : 120 kg/hab/an ;
- Les papiers : 52 kg/hab/an ;
- Les cartons : 30 kg/hab/an ;
- Les plastiques : 47 kg/hab/an ;
- Le verre : 41 kg/hab/an ;

- Les métaux : 11 kg/hab/an ;
- Les textiles : 9 kg/hab/an ;
- Les textiles sanitaires : 30 kg/hab/an ;
- Les autres déchets (essentiellement les déchets d'activités économiques) : 34 kg/hab/an

Nous constatons qu'en compostant et en triant tous les déchets qui doivent l'être, les seuls déchets qui resteraient dans les ordures ménagères résiduelles seraient les textiles sanitaires qui représentent 30 kg/hab/an, plus une petite part des déchets plastiques et une petite part des déchets en verre.

3.1.1. Chiffres clés de l'an 2018 pour le traitement et le recyclage des déchets

Taux de recyclage matière*	43,62% (38% en 2017)
Taux de recyclage matière ou biologique*	65,76 % (52% en 2017)
Tonnage de déchets ménagers recyclés.....	10 039 t (8 071 t en 2017)
Tonnage de déchets organiques compostés.....	5 098 t (3 122 t en 2017)
Tonnage des déchets collectés recyclés**	4 299 t (4 057 t en 2017)
Tonnage des ordures ménagères résiduelles	8 255 t (8 681 t en 2017)
Tonnage tous déchets confondus	26 391 t (24 313 t en 2017)

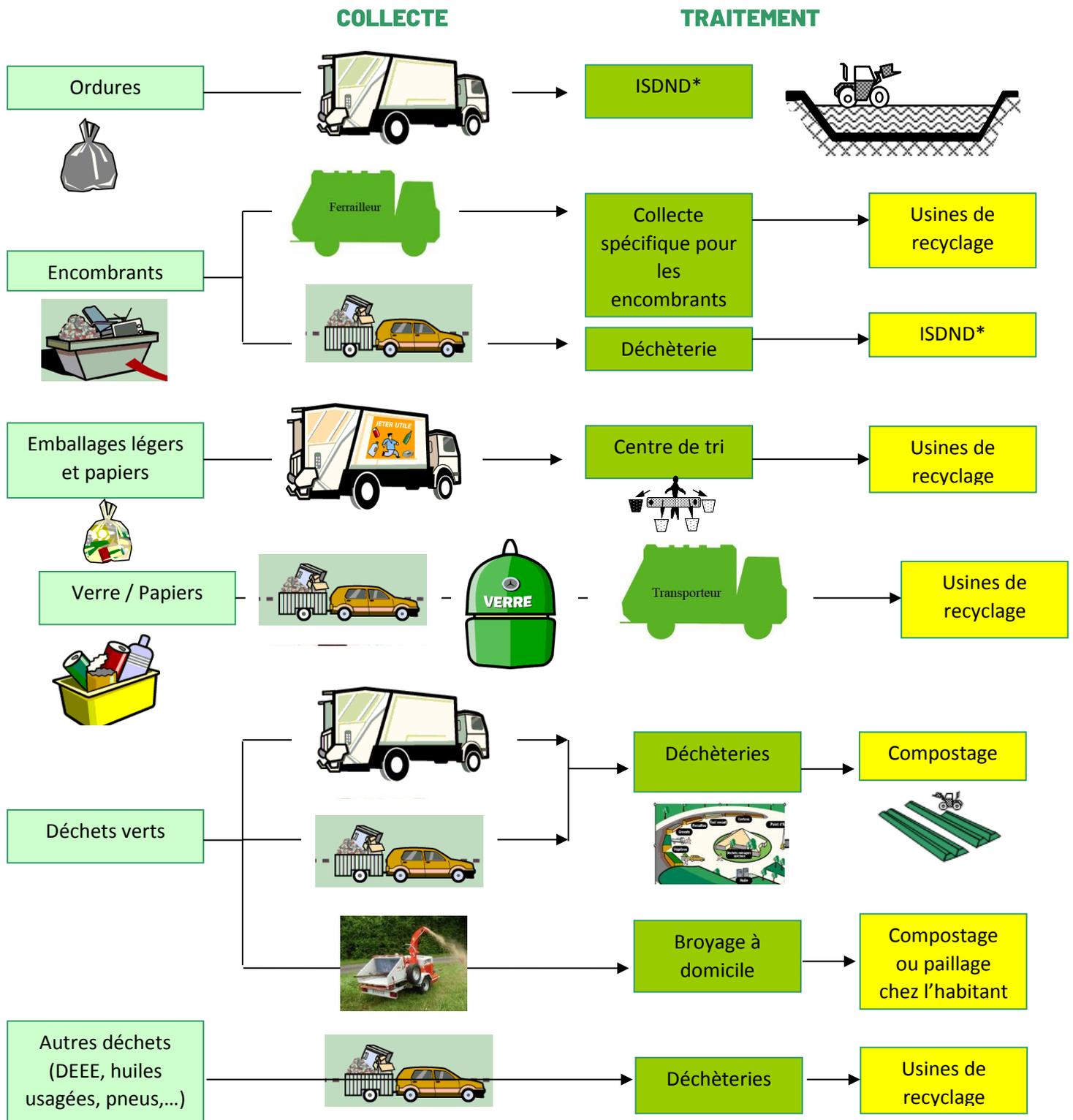
*Calcul réalisé hors tonnage gravats

** Calcul réalisé hors déchets déchèterie



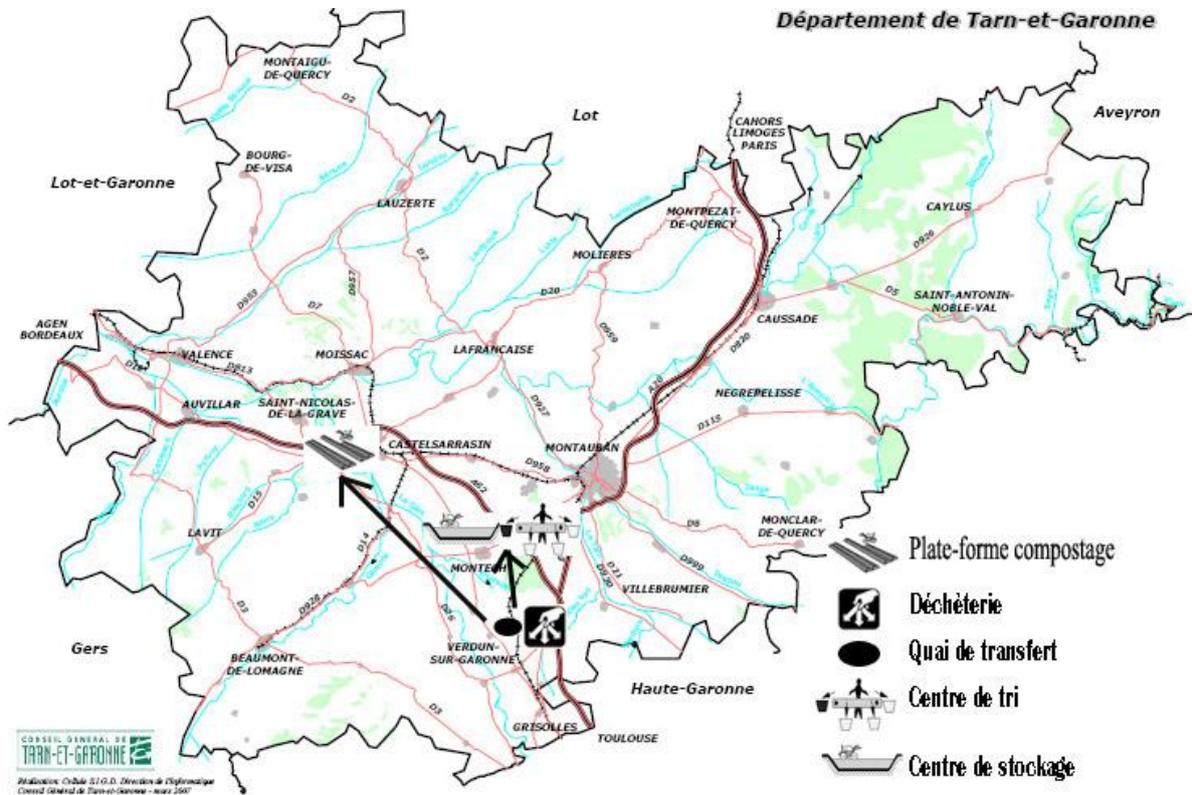
3.1.2. Schéma d'organisation générale des déchets ménagers

Il y a 20 ans, tous les déchets ménagers étaient enfouis. Aujourd'hui grâce au tri et à la mise en place de filières de traitement ou de recyclage, de plus en plus de déchets peuvent être valorisés.



*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

3.1.3. Carte des infrastructures



Carte de localisation des installations de transfert et de traitement des déchets ménagers de la CCGSTG.

Le centre de stockage et le centre de tri à Montech sont exploités par la DRIMM.

La plate-forme de compostage est exploitée par APAG Environnement.

La compétence collecte est réalisée en régie, sauf pour la partie nord du territoire où elle est effectuée en prestation (DRIMM). La compétence traitement est, quant à elle, réalisée en prestation de service pour la communauté de communes.

Le quai de transfert et les déchèteries sont exploités en régie, sauf la déchèterie de Montech : convention avec la DRIMM.



3.2. Filière Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

3.2.1. Le mode de collecte

La collecte des OMR est réalisée sous différentes formes :

- **en bacs individuels** sur la majeure partie du territoire (zone semi-rurale),
- **en bacs de regroupement** 770L ou 660L pour quelques exceptions en zone la plus rurale.
- **en sacs** pour les centres-bourg, là où les habitations ne peuvent pas disposer de bacs individuels. Les sacs sont directement collectés en porte-à-porte. Ils sont distribués deux fois par an dans les communes concernées par nos ambassadeurs du tri.

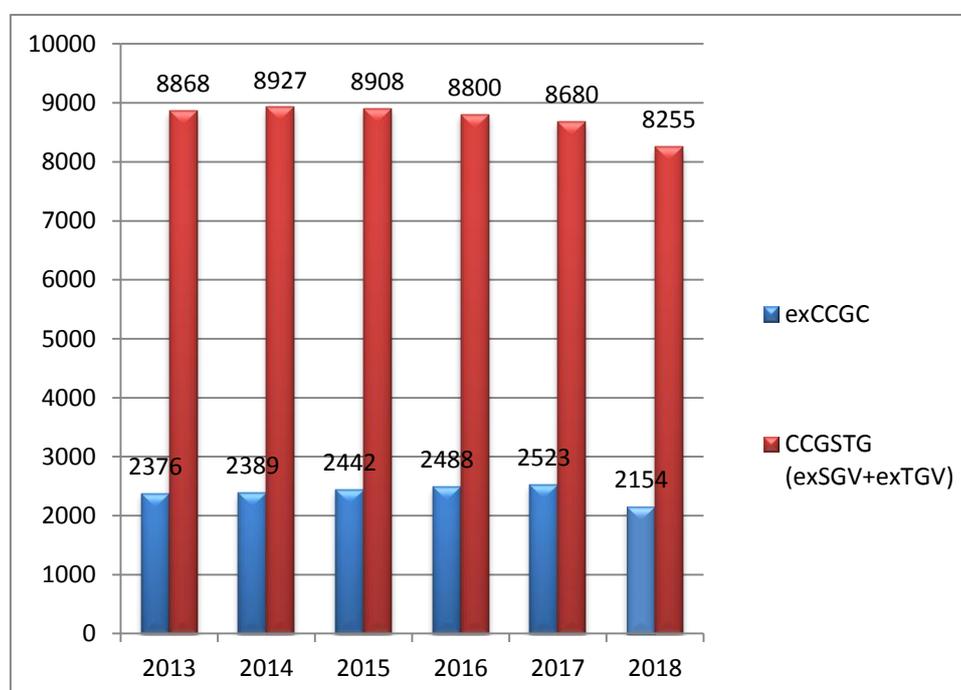
En 2018, aucun sac n'a été acheté auprès du fournisseur. Les deux campagnes de distributions ont été réalisées avec les stocks de la précédente commande.

3.2.2. Données techniques

Données sur la collecte des OMR en 2018 :

Nombre d'habitants desservis	Tonnages collectés	Performance en kg/habitant/an
42 461	8 207,63 t	196,3*

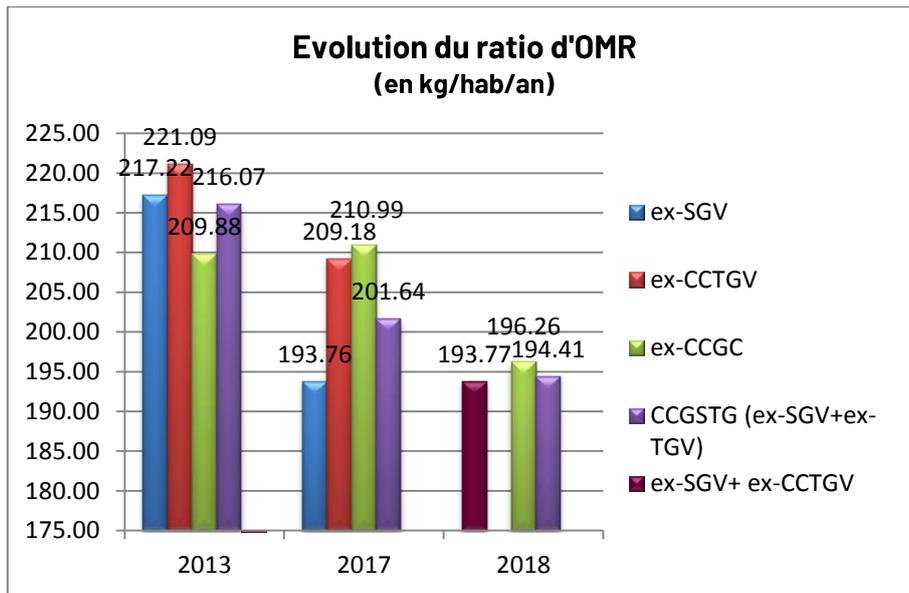
*La moyenne nationale est de 261 kg/habitant/an (ADEME - résultats 2018).



Evolution des tonnages d'OMR collectés dans les territoires

La baisse de tonnages sur le secteur nord s'explique par une modification du territoire (sortie de la commune de Lacourt Saint Pierre au 1^{er} janvier 2018).

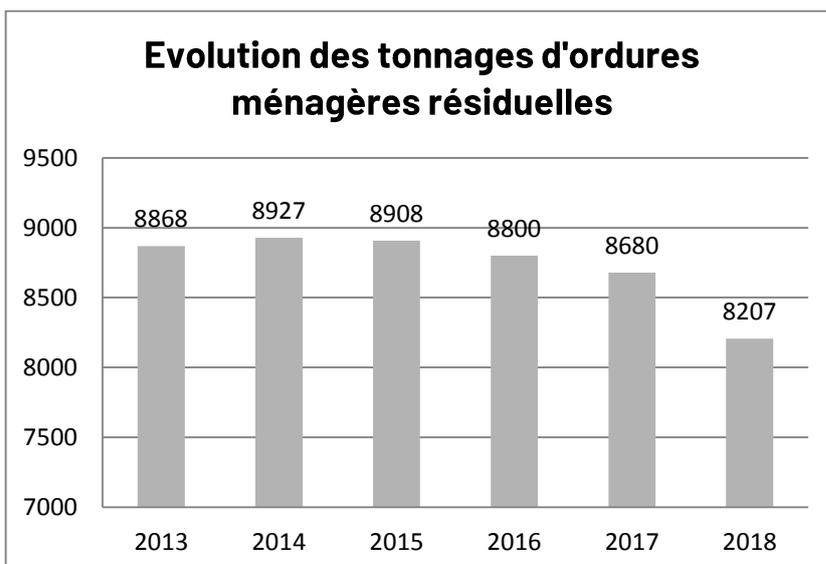




Entre 2013 et 2018, on constate une baisse globale de 10,5% sur le territoire de Grand Sud. La répartition est la suivante, en fonction des secteurs :

ex-SGV et ex-CCTGV	ex-CCGC	CCGSTG
-11,6 %	-6,5 %	-10,5 %

Ce phénomène de diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles s'explique par un détournement vers les filières de recyclage grâce notamment à la mise en place des bacs individuels (les habitants responsabilisés trient mieux les emballages), par une prise de conscience sur la nécessité de réduire les déchets par les habitants grâce au programme de prévention mais aussi peut-être par les industriels (éco-conception, distribution de produits en vrac, ...). Depuis 2011, le SIEEOM Grisolles-Verdun avait mis en place un programme de prévention des déchets, puis une labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2017, ce qui a permis d'obtenir une baisse importante des déchets ménagers.



-4,9%
**d'ordures
ménagères en
2018
par rapport à
2017**



3.2.3. Fréquences de collecte

Tableau des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles (depuis le 1er juillet 2017) :

CP	Communes	Mode de collecte	Fréquence de collecte*	Gestion
82170	Bessens	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82170	Canals	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82170	Dieupentale	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82170	Fabas	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82170	Grisolles	Porte-à-porte BI Porte-à-porte sacs	C1 (C2 en bourg)	Régie
82170	Pompignan	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82370	Campsas	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82370	Labastide Saint-Pierre	Porte-à-porte BI Porte-à-porte sacs	C1 (C2 en bourg)	Régie
82370	Nohic	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82370	Orgueil	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82370	Varenes	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82370	Villebrumier	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82600	Aucamville	Porte-à-porte BI Porte-à-porte sacs	C1	Régie
82600	Beaupuy	Porte-à-porte BI Collecte de proximité	C1	Régie
82600	Bouillac	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82600	Comberouger	Porte-à-porte BI Collecte de proximité	C1	Régie
82600	Mas-Grenier	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82600	Saint-Sardos	Porte-à-porte BI Collecte de proximité	C1	Régie
82600	Savenès	Porte-à-porte BI	C1	Régie
82600	Verdun-sur-Garonne	Porte-à-porte BI Porte-à-porte sacs	C1 (C2 en bourg)	Régie
82700	Bourret	Porte-à-porte BI Collecte de proximité	C1	Régie
82700	Escatalens	Porte-à-porte BI	C1	Prestation DRIMM
82700	Finhan	Porte-à-porte BI Collecte CSE	C1	Prestation DRIMM
82700	Monbéqui	Porte-à-porte BI Collecte CSE	C1	Prestation DRIMM
82700	Montbartier	Porte-à-porte BI	C1	Prestation DRIMM
82700	Montech	Porte-à-porte BI Collecte CSE	C1 C2	Prestation DRIMM

* La collecte en C1 correspond à une collecte par semaine, la collecte en C2 correspond à deux collectes par semaine.

BI : collecte en bacs individuels

CSE : collecte en apport volontaire dans des conteneurs semi-enterrés



3.2.4. La maintenance des bacs de regroupement

Quelques bacs de regroupement sont encore présents sur la partie la plus rurale du secteur de Verdun. La maintenance est réalisée en régie par les agents de la collectivité. Les bacs sont achetés en marchés publics.

En 2018, pour la huitième année consécutive, les bacs de proximité de 770L d'ordures ménagères résiduelles ont été lavés, intérieurement et extérieurement, au mois d'octobre 2018 par nos agents, grâce à la location d'une laveuse.

3.2.5. La collecte en bacs individuels

La collectivité met à disposition des habitants des bacs adaptés au nombre de personne occupant le foyer :

- pour les foyers de 1 et 4 personnes : un bac de 120L,
- pour les foyers de 5 personnes et plus : un bac de 240L.

Ainsi au 31 décembre 2018, on dénombre les bacs individuels suivants :

	Nb bacs 90L	Nb bacs 120L	Nb bacs 140L	Nb bacs 180L	Nb bacs 240L	Nb bacs 340L	Total
Aucamville		464			41		505
Beaupuy		86			7		93
Bessens		440			73		513
Bouillac		232			28		260
Bourret		285			32		317
Campsas		449			83		532
Canals		303			34		337
Comberouger		111			10		121
Dieupentale		523			69		592
Escatalens	54	174	147	24	50	2	451
Fabas		215			29		244
Finhan	141	210	196	63	59	2	671
Grisolles		1195			143		1338
Mas-Grenier		489			58		547
Monbéqui		143	67	23	19		252
Montbartier	1	222	137	27	101	2	490
Montech		1535	582	133	318	4	2572
Pompignan		540			84		624
Saint Sardos		400			52		452
Savenès		283			33		316
Verdun-sur-Garonne		1358			191		1549
TOTAL	196	9657	1129	270	1514	10	12776

Les données sont indisponibles pour les communes de Labastide St Pierre, Nohic, Orgueil, Varennes et Villebrumier, car il n'y avait pas de suivi du parc de bacs. En 2019, ce comptage sera réalisé.

En 2018, pour la collecte des ordures ménagères, le besoin a été de 314 bacs de 120 L et 96 bacs de 240 L.



3.3. Filière Emballages Ménagers

3.3.1. Introduction et mode de collecte

La collecte au porte-à-porte : les emballages ménagers légers en sacs jaunes

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en mélange dans des sacs jaunes translucides fournis gratuitement à la population par la collectivité sur une partie du territoire.

En bourg, les sacs sont directement collectés en porte-à-porte. En campagne, dans les zones concernées, les sacs sont collectés en bacs de regroupement de 770 L à couvercle jaune. Depuis la mise en place des bacs individuels dans le secteur de Verdun, les sacs ne sont plus fournis.

En 2018, aucun sac n'a été acheté auprès du fournisseur. Les deux campagnes de distributions ont été réalisées avec les stocks de la précédente commande.

La collecte en apport volontaire : le verre en récup'verre

Le verre est collecté uniquement par le mode de l'apport volontaire en colonnes aériennes. En 2018, la communauté de commune collecte le verre en régie sur l'ensemble de son territoire.



Vidage d'un récup'verre

Le parc des colonnes à verre se décompose désormais comme suit :



Commune	Adresse	Qté
Aucamville	Village - pl de la Liberté	1
	Capmas	1
	Mont Saint-Jean	1
	Les Pessots	1
	Nolet	1
	Barlabé	1
	Cimetière	1
	Ecole	1
Beaupuy	Château d'eau	1
	La Briqueterie	1
Bouillac	Scierie	1
	derrière la Mairie	1
	Salle des fêtes	1
	St Salvy	1
	Rte de St Salvy	1
	La Rivière	1
Grand Selve	1	
Bourret	Salle des fêtes	1
	Place	1
	Gabachoux	1
	Entrée village - Transfo	1
	Sarniguet	1
	Philadelphie	1
Comberouger	Village	1
	Brivecastel	1
	Salle des fêtes	1
Mas-Grenier	Halle	1
	Ecole	1
	Salle des fêtes	1
	Contard-Carretou	1
	Cimetière	1
Saint-Sardos	village derrière Mairie	1
	Rond Point	1
	Cave coopérative	1
	Base de loisirs	1
	La Bergeronne	1
Savenès	Tennis	1
	Peyremil	1
	Ch des Carrelots	1
	Bragueyres	1
	Ecole	1
	Quatre Chemins	1
Verdun-sur-Garonne	Stade	1
	Boulodrome	1
	Brico Verd'1	1
	City parc	1
	Ateliers municipaux	1
	Rte d'Auch-Perbosc	1
	Pompiers	1
	Route d'Aucamville	1
	Cité En Coste	1
	Notre-Dame	1
	Cimetière rte d'Auch	1
	Salle des fêtes	1
	Mancenque-Guilhem	1
	Château - rue des Fâcheries	1
	Aux Mauroux	1

Commune	Adresse	Qté
Bessens	Place du village	1
	Lapeyrière	1
	Stade	1
	Salle des fêtes	1
	Cimetière	1
Canals	Rond point RN20	1
	Entrée village	1
	Ch de Gabiat	1
Dieupentale	Salle des fêtes	1
	Rue des Boulbènes	1
	Déchèterie	1
	Cimetière	1
Fabas	Stade	1
	Monument aux morts	1
	Salle des fêtes	1
	Miquelas	1
Grisolles	Ecoles	1
	Rte de Toulouse	1
	Rue Ferrière	1
	Rue du Fort	1
	Rue du Pezoulat	1
	Parking Big	1
	Ateliers municipaux	1
	Salle des fêtes	1
	Gymnase	1
	Cimetière (rue de la Paix)	1
	Ch des Crêtes	1
ZA des Nauzes	1	
Chemin de Commère	1	
Parking Carrefour	1	
Pompignan	Route de Fronton	1
	Ch. de la Vignée	1
	Rte de Montauban	1
	Rte de Toulouse	1
	Rue des écoles	1
	Ch de Lartigue	1
Campsas	Bascule	1
	Salle des fêtes	1
	La Tisarne	1
	As Bousquet	1
	Boutines/D50	1
	Ch de Labinal (stade)	4
Labastide St Pierre	Rue de la Paix (école)	1
	Rue de l'Occitanie (crèche)	2
	Rue Victor Hugo (Lot. La Bouyère)	1
	Rte de Montauban (Dom du Clau)	1
	Rue de la Poste (salle des fêtes)	1
Nohic	Rue de la République (restaurant)	1
	Ch de Lavernède (Lot Pigeonnier)	1
	Ch de la Rouquette	1
	Pont - Route des Carrières	1
	Route de la Thomaze	1
Orgueil	Ch des Communaux (salle des fêtes)	2
	Route de Campsas	1
	Route de Planques (n°3500)	1
	Chemin de la Nauzette Stade	1
Reyniès	Chemin de Débat (déchèterie)	2

Le Petit Prince	1
Déchèterie	1

Varennnes	D999 (carrefour Varennnes-Verlhac)	1
	Route de Villebrumier (cimetière)	3
Villebrumier	Rue J. Jaurès	1
	Rue des Muriers (bar-restau)	1
	Route de Montauban (stade)	2
	Chemin de la Crête	1
	Rue du Four (place)	1

Récup'erre installés en 2018

Communes	Adresse	Qté
Monbéqui	Salle des fêtes	1
Montbartier	Derrière le restaurant	1
	Lotissement communal	1
	Ateliers municipaux (près du stade)	1
Finhan	Lot. Les Alouettes (ch bas de Monbequi)	1
	Espace propreté (ancienne benne)	1
	Salle des fêtes	1
	Rue des Michaux	1
	Lot. les Blés d'or (Château d'eau)	1
	Résidence des Payssots	1
	Rue du Stade (à l'angle)	1
	Lot. Nauzes espèces	1
Montech	Gamm Vert	2
	Camping	1
	Stade Cadars	1
	Office de tourisme	1
	Bistrot Constant (sur demande)	1
	Place du 8 mai	1
	Stade Launet	1
	Crédit agricole	3
	Salle Delbosc	1
	Salle Laurier (pompiers)	1
	Déchèterie (DRIMM)	2
	Impasse Charles Peguy (DDT)	2
	Rue de la Gendarmerie	1
	Place Jean Jaurès	1
Route de la Tour de Ronde	1	
Escatalens	Salle des fêtes (derrière)	1

Au 31 décembre 2018, le nombre de récup'erre sur le territoire est de **164**. L'objectif étant d'obtenir des emplacements dotés d'un seul récup'erre afin d'approcher au plus le dispositif de collecte de la population.

La collecte en apport volontaire : les papiers en borne

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a répondu à l'appel à projet d'Ecofolio en 2015 pour l'accompagnement au changement pour la mise en place du tri séparé des papiers (projet financé à hauteur de 75%). Le déploiement de cette nouvelle collecte s'est progressivement mis en place dans le courant de l'année 2016. Les bornes ont été implantées fin 2016 sur l'ensemble des communes de l'ex-SGV. Le territoire de l'ex-CCTGV a également répondu à cet appel à projet en 2017 et le déploiement a été réalisé dans le courant de l'année 2018 (au mois de juin).





Le parc des **62 colonnes à papier** se décompose comme suit au 31 décembre 2018 :

Commune	Adresse	Qté
Aucamville	Village - pl de la Liberté	1
	Capmas	1
	Nolet	1
	Ecole	1 GP
Beaupuy	Château d'eau	1
Bouillac	derrière la Mairie	1
Bourret	Salle des fêtes	1 GP
	Sortie village (transfo)	1
	Sarniquet	1
Comberouger	Village	1
Mas-Grenier	Halle	1
	Ecole	1 GP
	Contard-Carretou	1
	Cimetière	1
Saint-Sardos	village derrière Mairie	1
	Cave coopérative	1 GP
	La Bergeronne	1
Savenès	Quatre Chemins	1
	Ecole	1 GP
Verdun-sur-Garonne	Stade	1 GP
	Intermarché	1
	Services techniques	1
	Rte d'Auch-Cimetière	1
	Rte d'Auch-Perbosc	1
	Déchèterie	1 GP
	Pompiers	1
	Rte d'Aucamville	1
	Notre-Dame	1

Commune	Adresse	Qté
Bessens	Place du village	1
	Lapeyrière	1
	ZA des Palanques	1
Campsas	Bascule	1 GP
	Salle des fêtes	1
	Zone Sepat	1 GP
	Chemin de Boutines	1
Canals	Entrée village	1
	Ecole	1 GP
	Cimetière	1
	Ch de Gabiat	1
Dieupentale	Rue des Boulbènes	1
	Salle des fêtes	1
	Ecole	1
	Déchèterie	1 GP
Fabas	Cimetière	1 GP
	Salle des fêtes	1
	Ecole	1 GP
Grisolles	Rue du Pézoulat	1 GP
	Collège	1 GP
	Ecole	1 GP
	Gymnase	1
	Rue de la Paix	1
	Ateliers municipaux	1
	ZA des Nauzes	1
	Rue des Peupliers	1 GP
	Parking Carrefour	1
Pompignan	Route de Fronton	1
	Rte de Montauban	1
	Chemin de la Vignée	1
	Rue des écoles	1 GP



Commune	Adresse	Qté
Labastide St Pierre	Rue Victor Hugo (centre de loisirs)	1
	Rue de la Paix (parking)	1
	Chemin de Labinale (gymnase)	1
Orgueil	Route de Thomaze	1
	Chemin des Communaux Salle des F	1
	Route de Campsas	1
	Route des Planques n° 3500	1
	Chemin de la Nauzette - Stade	1
Nohic	Chemin de Lavergnède	1
	Chemin de la Rouquette	1
	Lotissement cœur de Ville	1
	Rue de la Poste	1
	Route des Carrières (D36/D21)	1
Varennes	Route de Vilebrumier (cimetière)	1
	Route départementale D999	1
Reynies	Déchèterie	1
Villebrumier	Chemin du Pigeonnier	1
	Route de Montauban (Stade)	1
	Rue du Four	1
	Chemin de la Crête	1

GP : borne possédant une trappe gros producteurs

3.3.2. Les missions de Citéo

Forts du constat que les emballages représentent la part la plus importante des déchets autant en poids qu'en volume, les pouvoirs publics, les collectivités et les industriels ont réagi. C'est ainsi que fut créée, en 1992, la société Eco-Emballages qui s'engage à recycler ou à valoriser 75% des emballages ménagers (devenu Citéo en 2018). Grâce à la contribution financière des industriels producteurs d'emballages, Citéo soutient les collectivités locales par le financement des opérations de sensibilisation, de la valorisation matière et énergétique. Elle garantit également les filières de traitement ou de recyclage (papiers-cartons, plastiques, briques alimentaires, verre, acier et aluminium).

En 2017, la collectivité a signé un avenant au contrat pour l'action et la performance, dit barème E, avec Eco-Emballages. Ce contrat se différencie des contrats précédents par le fait que les soutiens sont attribués au vu des résultats de la collecte sélective obtenus par la collectivité et non plus au vu des moyens mis en œuvre.

3.3.3. Le contenu de nos poubelles

Notre poubelle est composée à 28% de papiers-cartons, 12% de verre, 12% de plastiques, 5% de métaux, 26% de biodéchets et 17% d'autres déchets (données nationales).



3.3.4. Données techniques

Données sur la collecte des emballages ménagers en 2018 :

Nombre d'habitants desservis	Emballages	Tonnages collectés	Ratio par habitant (kg/hab/an)
42 461	Papier, carton, acier, aluminium, flaconnages plastiques	2 682 t (2 736 en 2017)	63,15 (63,56 en 2017)
42 461	Verre en PAV	1 317 t (1 196 en 2017)	31* (27,8 en 2017)
31 486	Papiers en PAV	251 t	8
42 461	Tous emballages et papiers	4 252 t (4 161 en 2017)	100,1 (96,66 en 2017)

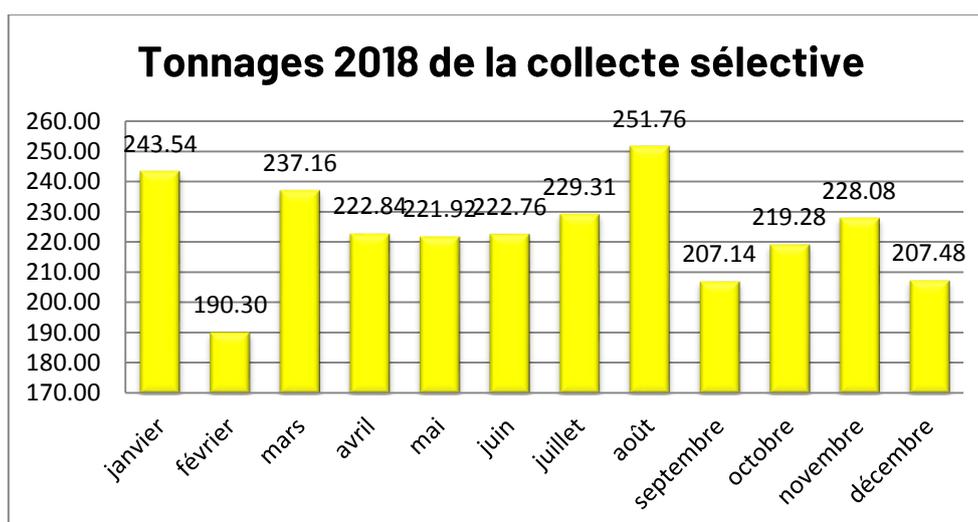
*La moyenne nationale est de 40,5 kg/habitant/an pour notre milieu (semi-rural) en apport volontaire (donnée 2013).

Collecte sélective des emballages légers

Le **taux de détournement** de la collecte sélective (hors verre) par rapport aux ordures ménagères résiduelles est de **32,5%** (31,5 en 2017).

L'année 2018 est marquée par une forte baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et une baisse plus légère de la collecte sélective. Les quantités de collecte sélective ont encore une forte marge de progression.

En 2013, en moyenne nationale 67% des emballages ménagers ont été recyclés. Les objectifs du Grenelle de l'Environnement étaient de **75% d'emballages ménagers recyclés dès 2012**. Ce taux n'est toujours pas atteint.



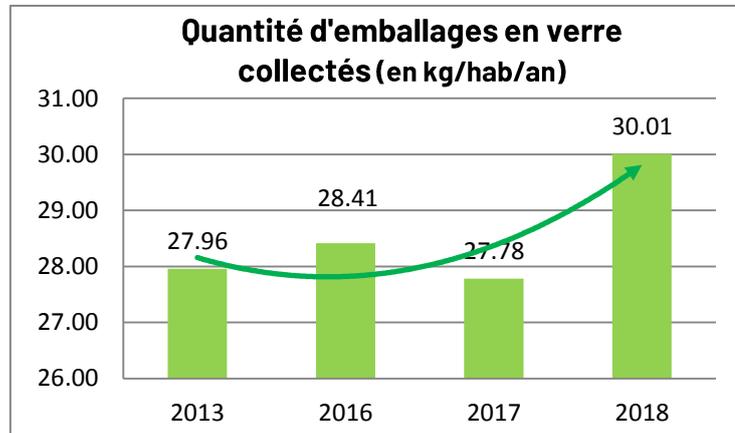
Le graphe ci-dessus représente la répartition par mois des tonnages de collecte sélective collectés en 2018 (en jaune).

Concernant la qualité du tri, le taux de refus est de **17,6 %** sur l'année 2018 (15% en 2017). Cela représente 460 tonnes d'erreurs de tri. Chaque tonne de déchets mal triés correspond à 290 €, soit plus de 133 400 € par an.

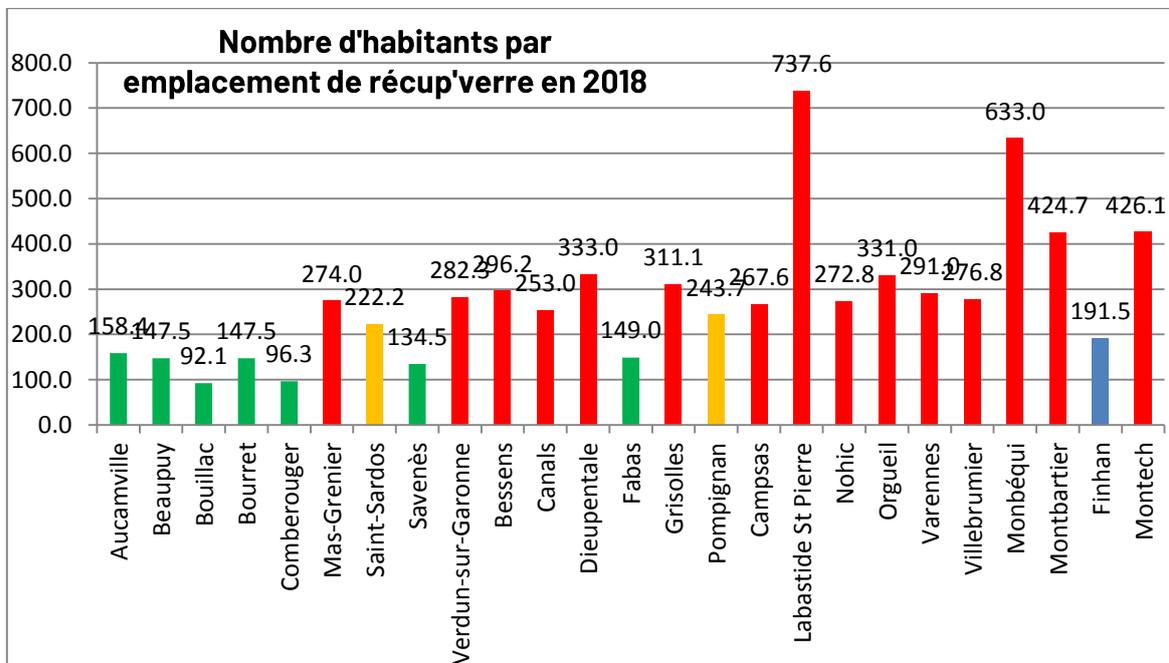


Collecte du verre

Les habitants de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne trient **31 kg/hab/an** (27,8 kg/hab/an en 2017). En moyenne nationale, en 2013, en milieu semi-rural, en apport volontaire, le verre est trié à hauteur de 40,5 kg/hab/an (données Eco-Emballages). **Il manque 409 tonnes d'emballages en verre dans nos récup'erre** pour atteindre la moyenne nationale.

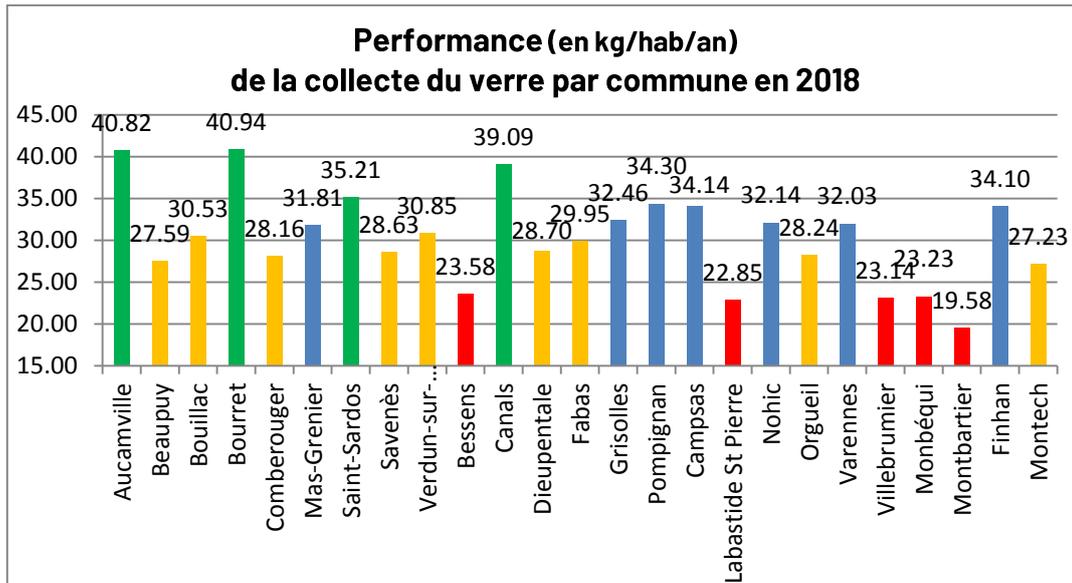


La dotation en colonne en verre est en moyenne de **259 habitants par récup'erre** (et 281 habitants par emplacement) sur le territoire contre 221 habitants par récup'erre en moyenne nationale pour un milieu semi-rural. La dotation du territoire pourrait donc être développée.



Le graphique ci-dessus reprend la dotation d'emplacements de récup'erre par habitant et par commune. Il existe encore des disparités entre les communes. Les communes de Labastide St Pierre, Monbéli, Montbartier et Montech font partie des communes les plus faiblement dotées.





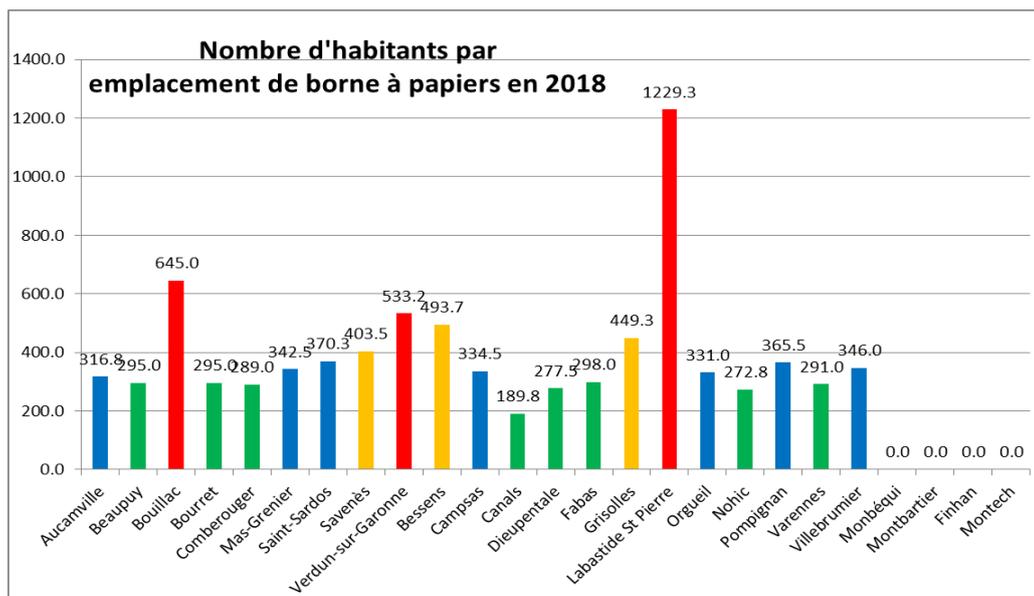
Le graphique ci-dessus met en exergue les disparités de la performance du verre selon les communes :

- en rouge sont celles dont la performance est inférieure à 26 kg/hab/an,
- en orange sont celles dont la performance est comprise entre 26 et 30 kg/hab/an,
- en bleu sont celles dont la performance est comprise entre 31 et 35 kg/hab/an
- en vert sont celles dont la performance est supérieure à 35 kg/hab/an.

Collecte des papiers

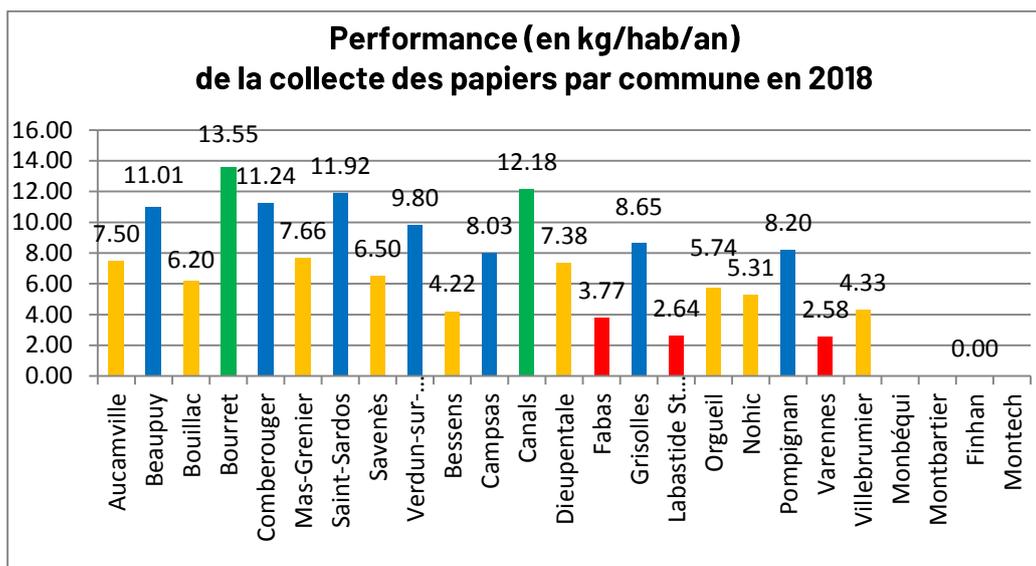
Les habitants de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne trient **8 kg/hab/an** (10,2 kg/hab/an en 2017).

La dotation en colonne à papier est en moyenne de **400 habitants par borne à papiers** sur le territoire.



Le graphique ci-dessus reprend la dotation d'emplacements de borne à papiers par habitant et par commune. Il existe encore des disparités entre les communes. Il faudra doter prochainement les communes du nord.





Le graphique ci-dessus met en exergue les disparités de la performance du papier selon les communes :

- en rouge sont celles dont la performance est inférieure à 4 kg/hab/an,
- en orange sont celles dont la performance est comprise entre 4 et 8 kg/hab/an,
- en bleu sont celles dont la performance est comprise entre 8 et 12 kg/hab/an
- en vert sont celles dont la performance est supérieure à 12 kg/hab/an.

3.3.5. Fréquences de collecte en emballages légers

Tableau des fréquences de ramassage pour la collecte sélective :

CP	Communes	Mode de collecte	Fréquence de collecte*	Gestion
82170	Bessens	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82170	Canals	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82170	Dieupentale	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82170	Fabas	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82170	Grisolles	Porte-à-porte BI Porte-à-porte sacs	C 0,5 (C1 en bourg)	Régie
82170	Pompignan	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82370	Campsas	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82370	Labastide Saint Pierre	Porte-à-porte BI Porte-à-porte sacs	C 0,5 (C1 en bourg)	Régie
82370	Nohic	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82370	Orgueil	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82370	Varennes	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82370	Villebrumier	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82600	Aucamville	Porte-à-porte BI Porte-à-porte sacs	C 0,5	Régie
82600	Beaupuy	Porte-à-porte BI Collecte de proximité	C 0,5	Régie
82600	Bouillac	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82600	Comberouger	Porte-à-porte BI Collecte de proximité	C 0,5	Régie
82600	Mas-Grenier	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie



82600	Saint-Sardos	Porte-à-porte BI Collecte de proximité	C 0,5	Régie
82600	Savenès	Porte-à-porte BI	C 0,5	Régie
82600	Verdun-sur-Garonne	Porte-à-porte BI Porte-à-porte sacs	C 0,5 (C1 en bourg)	Régie
82700	Bourret	Porte-à-porte BI Collecte de proximité	C 0,5	Régie
82700	Escatalens	Porte-à-porte BI	C 0,5	Prestation DRIMM
82700	Finhan	Porte-à-porte BI Collecte CSE	C 0,5 C1	Prestation DRIMM
82700	Monbéqui	Porte-à-porte BI Collecte CSE	C 0,5 C1	Prestation DRIMM
82700	Montbartier	Porte-à-porte BI	C 0,5	Prestation DRIMM
82700	Montech	Porte-à-porte BI Collecte CSE	C 0,5 C1	Prestation DRIMM

* La collecte en C1 correspond à une collecte par semaine, la collecte en C0.5 correspond une collecte tous les quinze jours.

** BI : collecte en bacs individuels

La collecte en C0,5 a été mise en place suite à une étude d'optimisation réalisée sur le territoire. En effet, la collecte sélective est un déchet propre et sec qui supporte d'être stocké chez l'habitant. La taille des conteneurs mis à disposition est fonction du nombre de personnes dans le foyer et des conteneurs supplémentaires sont donnés aux habitants qui consomment beaucoup d'emballages. Toutefois, avec le programme de prévention des déchets, l'objectif est aussi de faire diminuer les emballages achetés par les foyers du territoire.

Concernant la collecte du verre, la fréquence est adaptée au taux de remplissage des colonnes à verre. Elle va de un vidage par semaine pour les récup'erre les plus fréquentés à un vidage tous les six mois pour les récup'erre les plus excentrés.

3.3.6. La maintenance des bacs de regroupement

Des bacs de regroupement sont présents uniquement sur la partie rurale du secteur de Verdun. Suite à la conteneurisation de cette zone, la majorité des bacs collectifs a été supprimée l'été 2017. La maintenance est réalisée en régie par les agents de la collectivité. Les bacs sont achetés en marchés publics.

En 2018, pour la huitième année consécutive, les bacs de proximité de 770L de collecte sélective ont été lavés, intérieurement et extérieurement, par nos agents. Pour cela, une laveuse a été louée au mois d'octobre.

Les colonnes à verre ont également été lavées en extérieur avec la laveuse louée.

3.3.7. La collecte en bacs individuels

La collectivité met à disposition des habitants des bacs adaptés au nombre de personne occupant le foyer :

- pour les foyers d'1 personne : un bac de 120L
- pour les foyers de 2 à 4 personnes et plus : un bac de 240L
- pour les foyers de 5 personnes et plus : un bac de 360L



Ainsi au 31 décembre 2018, on dénombre les bacs individuels suivants :

	Nb bacs 120L	Nb bacs 240L	Nb bacs 360L	Total
Aucamville	61	404	42	507
Beaupuy	13	74	7	94
Bessens	67	439	13	519
Bouillac	23	216	34	273
Bourret	49	244	38	331
Campsas	70	455	12	537
Canals	59	253	9	321
Comberouger	7	106	12	125
Dieupentale	74	511	15	600
Escatalens	0	422	29	451
Fabas	15	224	8	247
Finhan	7	647	41	695
Grisolles	424	881	38	1343
Mas-Grenier	123	391	35	549
Monbéqui	4	254	16	274
Montbartier	6	479	33	518
Montech	24	2428	202	2654
Pompignan	86	515	38	639
Saint Sardos	78	318	56	452
Savenès	25	254	39	318
Verdun-sur-Garonne	563	955	36	1554
TOTAL	1778	10470	753	13001

En 2018, pour la collecte des emballages recyclables, le besoin a été de 254 bacs 240L et 106 bacs 360L.

3.3.8. Les filières de traitement de la collecte sélective

Les **déchets des bacs/sacs jaunes sont triés manuellement** sur une chaîne de tri à la DRIMM de Montech. Les déchets sont triés **en 10 catégories** : le carton, les briques alimentaires, l'acier, l'aluminium, le gros de magasin, les journaux-revus-magazines, le PEBD, le PE-PP-PS, le PET clair et le PET foncé. Une onzième catégorie est constituée par les erreurs de tri qui partent en enfouissement.

Les déchets recyclables sont compressés et mis en balles et transportés vers des entreprises de recyclage :

- Pour l'aluminium : REGEAL-AFFIMET de COMPIEGNE (60);
- Pour les briques alimentaires : REVIPAC-LUCART (75);
- Pour les plastiques : COVED (31);
- Pour le verre : VERRERIE OUVRIERE D'ALBI (81).
- Pour l'acier : DE RICHEBOURG (82);
- Pour le papier-carton : COVED (31);



3.4. Filière Biodéchets

3.4.1. La collecte des déchets verts : le porte-à-porte

La collectivité est prestataire pour certaines communes pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte en zone agglomérée.

La collecte est réalisée tous les mois en période estivale pour les communes d'Aucamville, Mas-Grenier et Saint-Sardos. Ce type de ramassage concerne 13 % de la population du territoire. La commune de Dieupentale, qui avait une fréquence de collecte tous les 15 jours, a mis fin à cette prestation en juin 2018.

En 2018, environ 580 km ont été parcourus pour effectuer ces collectes (900 en 2017 et 3 950 km en 2016) pour environ **34 tonnes** collectées (53 en 2017 et 236 t en 2016). Soit un ratio d'efficacité de **17 km/t** et une performance de 6.3 kg/hab/an. Les déchets collectés sont ensuite amenés à la plate-forme de stockage provisoire de Dieupentale en vue d'un broyage-compostage.

3.4.2. Les plateformes de déchets verts

La collectivité propose l'accès à des plateformes afin que les usagers puissent y déposer leurs végétaux. Il existe 4 sites dédiés sur les communes d'Escatalens, Finhan, Monbéqui et Montbartier. Une benne de 30 m³ est présente sur chaque plateforme et un prestataire, DTL Environnement, effectue des enlèvements hebdomadaires et l'élimination en valorisation agricole.

	Escatalens	Finhan	Monbéqui	Montbartier
Adresse	Route de Bourret	Rue des Bouziques	Chemin des Tilleuls	Rue de la Salle
Horaires d'ouverture	Tous les jours, libre accès	Vendredi et samedi	Tous les jours	Tous les jours, libre accès
Nb de bennes évacuées	23 rotations	17 rotations	38 rotations	73 rotations
Quantités de végétaux estimés	34,5 tonnes (28,5t en 2017)	25,5 tonnes (24t en 2017)	57 tonnes (72t en 2017)	109,5 tonnes (85,5t en 2017)

En 2018, un total de **226,5 tonnes** a été traité par ces plateformes (210 tonnes en 2017).

3.4.3. L'apport volontaire des déchets verts en déchèterie

Les déchèteries de Dieupentale, Montech, Reyniès et Verdun-sur-Garonne accueillent les habitants du territoire du lundi au samedi pour le dépôt des déchets verts.

Pour les déchèteries de Dieupentale et Verdun, ils sont stockés provisoirement sur une plate-forme, de superficies respectives de 600 et 300 m². Régulièrement, la société APAG Environnement vient broyer les déchets verts et les emporte sur une plate-forme de compostage pour les transformer en compost. En 2017, environ **1 109 tonnes** de broyats ont été évacués depuis Dieupentale et **683 tonnes** depuis Verdun (**1792t en 2018**, 1479 t en 2017 et 1404 t en 2016) soit **une augmentation de 21%** par rapport à l'année dernière.

Pour la déchèterie de Reyniès, il existe 2 plateformes situées chez des agriculteurs de Labastide St Pierre et de Varennes. Le site de Labastide accueille également les apports des services techniques des communes. Le prestataire, APAG Environnement, broie les végétaux entreposés, en vue d'une valorisation agricole. En 2017, il n'a pas été nécessaire d'intervenir et en 2018 environ **540 tonnes** ont été broyées. Cela représente donc 270 tonnes/an.



3.4.4. Le compostage individuel des biodéchets

Pour les habitants qui ont un jardin, la collectivité propose des composteurs individuels de 320 L au prix de 15 € (en plastique) et de 600 L au prix de 40 € (en bois).

En 2018, **106 composteurs** ont été vendus (165 en 2017 et 151 en 2016).

Véritable geste écologique, le compostage permet :

- de retirer environ 20% des déchets des particuliers (soit environ 150/kg/an/composteur) des circuits traditionnels de collecte et de traitement des déchets, **soit plus de 15 tonnes détournées en 2018**,
- de fabriquer facilement un amendement naturel et pas cher.



Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en un produit comparable à de l'humus qui a pour rôle de nourrir la terre. Les déchets organiques sont décomposés sous l'action de micro-organismes, champignons microscopiques ou bactéries, en présence d'eau et d'oxygène. En apportant ainsi des éléments minéraux essentiels à la vie tels que le manganèse, le fer ou encore le bore, le compost participe activement à la croissance des végétaux.

3.4.5. Le compostage collectif

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, la collectivité développe la pratique du compostage dans de nouvelles structures telles que les résidences, lieux de restauration collective, services techniques...

En novembre 2012, une première résidence, se situant rue du Général Larroque à Dieupentale, s'est équipée d'un composteur de 800L afin de valoriser ses déchets organiques. La Villa Menrique, résidence située à Verdun-sur-Garonne et comprenant 19 logements, s'est également équipé d'un composteur en novembre 2013. En juin 2014, la résidence Guilhem de Verdun-sur-Garonne a mis en place deux sites de compostage mais suite à la demande du bailleur les composteurs ont été retirés en 2018 (malgré le désaccord de certains habitants).



Composteur Villa Menrique de Verdun-sur-Garonne



Composteur Résidence Guilhem de Verdun-sur-Garonne

Dans le même objectif, l'EHPAD St Jacques de Verdun-sur-Garonne et l'EHPAD Ste Sophie de Grissoles ont mis en place des composteurs de 800L. Les restes issus de la préparation des repas ainsi que les déchets des espaces verts sont déposés dans ces composteurs. Les agents techniques ont reçu une formation dispensée par le SIEEOM afin de maîtriser au mieux cette nouvelle pratique.





Composteur à l'EHPAD Saint-Jacques de Verdun-sur-Garonne



Composteur à l'EHPAD Sainte-Sophie de Grisolles

D'autres sites ont également vu le jour en 2013 et 2014 : jardins partagés à Grisolles, école de Dieupentale, école de Campsas, école de Saint-Sardos et de Canals.

En 2015, le premier site de compostage partagé en centre-bourg à vue le jour dans le parc de la ludothèque de Grisolles. Après une enquête réalisée en porte-à-porte au mois de mai, une dizaine de participants a été identifiée. Le site a donc été installé dans le cadre des Journées Nature organisées par la commune.



Parc de la ludothèque de Grisolles

Dans le but de développer cette pratique et de bénéficier d'équipements adaptés, la collectivité est accompagnée par l'ADEME depuis 2017. Un financement à 50% va permettre de déployer des composteurs pendant 3 ans.



En juin 2018, un site de compostage partagé a été installé au lotissement des Vignes Hautes à Montbartier. Les 12 foyers situés dans ce lotissement ont maintenant la possibilité de composter collectivement.

Aussi, le CLAE de Villebrumier a également souhaité s'engager dans cette démarche en installant un composteur.



3.5. Filière Déchèteries

3.5.1. Introduction

La Communauté de Communes est dotée de 4 déchèteries pour l'ensemble de son territoire :

- déchèterie de Dieupentale ouverte depuis le 1^{er} octobre 2007.
Auparavant, c'était le quai de transfert qui faisait office de « mini-déchèterie »,
- déchèterie de Montech, exploitée par la DRIMM,
- déchèterie de Reyniès,
- déchèterie de Verdun-sur-Garonne ouverte depuis le 16 janvier 2017,



Vue de la déchèterie de Dieupentale

3.5.2. Les horaires d'ouverture

	Dieupentale	Verdun	Montech	Reyniès
Lundi	14h-18h	9h-12h		9h-12h30/13h30-16h30
Mardi	10h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-18h	9h-12h30/13h30-16h30
Mercredi	10h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-18h	fermée
Jeudi	10h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-18h	9h-12h30/13h30-16h30
Vendredi	10h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-18h	9h-12h30/13h30-16h30
Samedi	10h-12h/14h-18h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/13h-17h	9h-12h30/13h30-16h30
Dimanche	fermée	fermée	fermée	fermée
TOTAL	34h	33h	35h	32h50



3.5.3. Les déchets acceptés

Catégories	Déchèterie Dieupentale	Déchèterie Verdun	Déchèterie Montech	Déchèterie Rejniès
Bois non traité	Benne	Benne		Benne
Bois	Benne	Benne	Benne	
Ferraille	Benne	Benne	Benne	Benne
Plastiques durs	Benne	Benne		
Mobilier	Benne*	Benne	Benne	
Encombrants	Benne	Benne	Benne	Benne
Gravats	Benne	Benne	Benne	Benne
Déchets verts	Benne Plateforme	Plateforme	Benne	Benne
Cartons	Benne	Benne	Benne	Benne
Gros électroménagers hors froid	Benne	Benne	Benne	Benne
Emballages légers	Conteneurs	Benne	Conteneurs	Conteneurs
Papiers	Borne	Borne		
Pneumatiques	1	1		
Textiles, chaussures	Borne	Borne		1
 Tubes néons	1	1	1	1
Lampes à économie d'énergie	1	1	1	1
Piles	Fût	Fût	Fût	Fût
Batteries	Jumbox	Jumbox	Jumbox	Jumbox
Emballages en verre	Borne	Borne	Borne	Borne
Bouteilles de gaz	1	1		
Huiles de vidange	Borne	Borne	Borne	Borne
Huiles alimentaires	Fût	Fût		
Graisses alimentaires	Caisse croco	Caisse croco		
Déchets de soins perforants	Boîte sp.	Boîte sp.	Boîte sp.	Boîte sp.
Ecrans	Grille	Grille	Grille	Grille
Petits appareils ménagers	Grille	Grille	Grille	Grille
Gros électroménagers froid	1	1	1	1
Bouchons plastiques	1	1		
Radiographies	1	1		1
Capsules Nespresso	1	1		
Filtres à huile voitures	1	1	1	1
Filtres à gazole	1	1		1
Bidons vides d'huile moteur	1	1		1
Cartouches d'encre	1	1		1
Déchets ménagers spéciaux (peintures, phyto, acides...)	Jumbox Caisse croco	Jumbox Caisse croco	Jumbox Caisse croco	Jumbox Caisse croco

* depuis octobre 2017



3.5.4. Les tonnages

Catégories	Dieupentale	Montech	Reyniès	Verdun	TOTAL 2018	TOTAL 2017	Evolution (en tonnes)
Cartons	68.5	72.76	40.04	33.02	214.32	190.37	23.95
Gravats	1173.86	1655.26	12.19	532.42	3373.73	3093.65	280.08
Encombrants	485.8	1180.34	316.98	331.24	2314.36	2076.61	237.75
Plastiques durs	84.82			50.56	135.38	128.36	7.02
Mobilier	197.12	286.14		148.3	631.56	400.48	231.08
Bois non traité	0			0	0	45.96	-45.96
Bois traité	486.7		86.85	141.44	714.99	632.53	82.46
Ferraille	254	228.44	104.68	66.06	653.18	663.77	-10.59
Déchets verts	1109	1532		683	3324	3253	71
Papiers	11.2		2.25	8.7	22.15	14.62	7.53
Verre					75.23	42.05	33.17
Pneumatiques	29.46		0.838		30.298	19.44	10.86
Textiles, chaussures	10.74	3.91	3.49	5.79	23.93	23.63	0.3
 Tubes et lampes	0.5	0.431	0.182	0.113	1.226	1.44	-0.21
Piles	1.16	1.02	0.57	0.6	3.35	2.701	0.65
Batteries	13.56	6.68	1.7	0.77	22.71	16.8	5.91
Bouteilles de gaz		0.104			0.104	1.55	-1.45
Huiles de vidange	6.75	12.09	4.06	6.03	28.93	26.12	2.81
Huiles et graisses alimentaires	1.441	0.56	0.415	0.44	2.856	1.65	1.206
Déchets de soins perforants	0.094	0.299	0.014	0.115	0.522	0.81	-0.288
DEEE	127.76	117.09	75.98	73.42	394.25	411.49	-17.24
Bouchons plastiques					0	0.22	-0.22
Capsules Nespresso					0	0.397	-0.397
Cartouches d'encre		0.06	0.002		0.062	0.798	-0.736
Déchets ménagers spéciaux	28.55	23.36	13.04	16.2	81.15	66.82	14.33
Réemploi	15			?	15	20.01	-5.01
Filtres Brita					0	0	0
TOTAL	4127.5	5147.2	676.9	2111.6	12063.3	11135.3	

Soit au total, plus de **12 063.30 t** de déchets accueillis en 2018 en déchèteries.

Une performance de **284,1 kg par habitant** sur cette année.



3.5.5. La fréquentation

En 2018, des comptages des usagers ont été réalisés sur les déchèteries de Dieupentale, Reyniès et Verdun-sur-Garonne (pas de données pour Montech).

On a recensé environ 404 usagers par semaine pour une ouverture de 34 heures par semaine sur 6 jours, soit **environ 12 usagers par heure**. Des pointes de fréquentation à 210 usagers par jour ont été enregistrées, soit un usager toutes les 35 secondes.

Un peu plus de **63 100 passages** ont été effectués en 2018 sur les 3 déchèteries.

	Dieupentale	Verdun-sur-Garonne	Reyniès	Total
Nombre d'usagers total sur l'année	25 139	21 343	16 643	63 125
Nombre moyen d'usagers par semaine	483	410	320	1 214

3.6. Filière déchets non ménagers

3.6.1. La Redevance Spéciale

Sur le territoire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne aucune collecte spécifique des déchets n'est réalisée pour les déchets non ménagers. Ceci étant, 2 anciens territoires de la CCGSTG, l'ex-SIEEOM et l'ex-CCGC signent des conventions avec les producteurs non ménagers pour l'enlèvement de leurs déchets.

Pour l'ex-SIEEOM, le coût de la collecte et le traitement de ces déchets est facturé en fonction des quantités (estimées en volume) réellement collectées. En 2018, l'ex-SIEEOM présente le coût de la collecte à 21 € par conteneur de déchets ménagers résiduels de 770L (coût de 21 € identique depuis 2015).

En 2018, **78 producteurs** ont signé une convention de redevance spéciale avec la collectivité (88 en 2017, 67 en 2016, 63 en 2015 et 72 en 2014).

En ce qui concerne l'ex-CCGC, le coût de la collecte et le traitement des déchets est facturé suivant une partie fixe à laquelle s'ajoute une partie variable. En 2018, la collectivité a signé une convention avec **45 producteurs** dont des administrations.

Le montant de la Redevance Spéciale déclaré à la préfecture pour 2018 s'élève à **114 566 €** (121 283 € en 2017).

Une harmonisation de la redevance spéciale sur l'ensemble de la CCGSTG a été étudiée en 2018, elle sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2019.



3.7. Filière ferraille en porte-à-porte

En plus des déchèteries, une collecte à domicile est réalisée une fois par mois dans chaque commune pour les objets en ferraille (sur inscription auprès du pôle Environnement). Depuis avril 2009, la collecte est effectuée en régie avec la grue sur berce équipée d'un grappin.

Cette année environ **11,9 tonnes** ont été collectées (13t en 2017).

Ci-dessous, le tableau des passages dans chaque commune :

Commune	Canton de Labastide St P.	Canton de Grisolles	Canton de Montech	Canton de Verdun-sur-Gne
Jours de ramassage chaque mois sauf au mois d'août	1 ^o mercredi	2 ^o mercredi	3 ^o mercredi	4 ^o mercredi
Poids annuel collecté	1,46 t	5,8 t	0,3 t	4,34 t

3.8. Filière textiles

La Communauté de communes offre aux usagers la possibilité de collecter les textiles séparément. Il s'agit d'un partenariat avec l'association Le Relais 82, qui met à disposition des bornes d'apport volontaire sur le territoire. Il collecte et valorise ensuite tous les textiles : vêtements, chaussures, linge de maison et maroquinerie.

Au 31 décembre 2018, le parc comprenait **42 bornes** et 8 autres points de collecte (Emmaüs, Croix Rouge...).

En 2018, c'est **170,12 tonnes de textiles** qui ont pu être collectés (190 t en 2017).



Points de collecte	Nb	Date de pose	Poids (en kg)
AUCAMVILLE - La Place	1	01/12/2012	4165
BESSENS PALANQUE - Stade	1	08/10/2012	2587
BOUILLAC - Croisement	1	18/04/2013	1549
BOURRET - Salle des fêtes	1	01/12/2012	2690
CAMPSAS - Salle des fêtes	1	01/12/2012	3587
CANALS - Pharmacie	1	28/03/2013	4594
COMBEROUGER - Salle des fêtes ¹	1	28/08/2014	925
DIEUPENTALE - Déchèterie	3	01/12/2012	10739
DIEUPENTALE - Salle des fêtes	1	04/04/2013	4835
ESCATALENS - Salle des fêtes	1	01/12/2012	1716
FABAS - Ecole	1	05/02/2014	1553
FINHAN - Salle des fêtes	1	01/12/2012	3276
GRISOLLES - Carrefour market	1	01/12/2012	6609
GRISOLLES - Emmaüs	0	-	28110
GRISOLLES - Gendarmerie	1	05/04/2013	3846
GRISOLLES - Salle des fêtes	1	05/04/2013	1086
LABASTIDE SAINT PIERRE - Cimetière	1	04/12/2013	3281
LABASTIDE SAINT PIERRE - Gymnase	1	25/04/2013	4100
MAS GRENIER - Salle des fêtes	1	01/12/2012	3030
MONBEQUI - Mairie	1	01/12/2012	1657
MONTBARTIER - Salle des fêtes	1	01/10/2012	1873
MONTECH - Croix Rouge	0	-	1374
MONTECH - Déchèterie	1	01/03/2017	3910
MONTECH - Gamm vert	1	30/11/2012	2094
MONTECH - Intermarché	1	03/05/2013	4452
MONTECH - Salle des fêtes	2	01/12/2012	14655
MONTECH - Secours catholique	0	-	1675
NOHIC - Salle des fêtes	1	25/04/2013	2296
ORGUEIL - L'église	1	25/04/2013	3581
POMPIGNAN - N20	1	14/03/2014	2366
POMPIGNAN - Rue des ecoles	1	01/12/2012	2230
REYNIES - Dechèterie	2	01/12/2012	3486
SAINT SARDOS - Cave	1	01/12/2012	3738
SAVENES - Stade	1	01/10/2012	2086
VARENNES - Cimetière	1	25/04/2013	1864
VERDUN SUR GARONNE - Brico verd ¹	1	01/12/2012	3946
VERDUN SUR GARONNE - Cimetière	1	05/04/2013	2609
VERDUN SUR GARONNE - Croix rouge	0	-	2597
VERDUN SUR GARONNE - Déchèterie	2	11/01/2017	5787
VERDUN SUR GARONNE - Stade	1	05/04/2013	2710
VERDUN SUR GARONNE - Super u	1	01/12/2012	6856
TOTAL	42		170120

On constate **une baisse de 10,5 % de textiles** collectés en 2018 par rapport à 2017.



3.9. Bilan

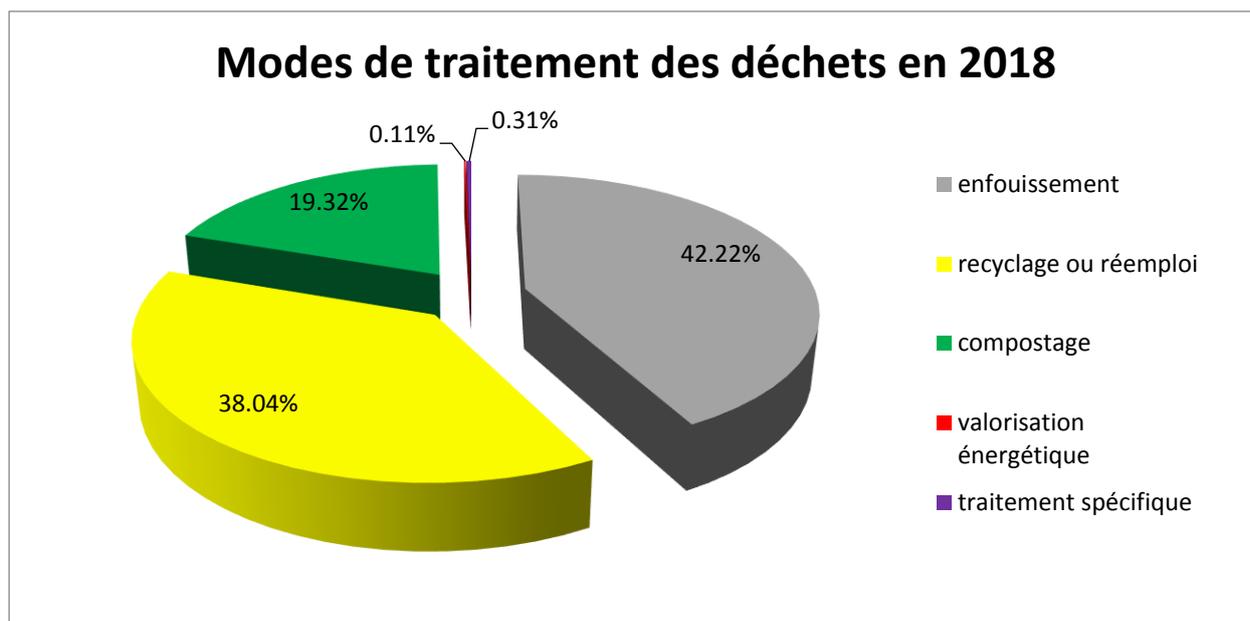
Le tableau ci-dessous reprend les tonnages des différents flux de déchets collectés et traités par la Communauté de Communes.

Catégories	TOTAL 2017	TOTAL 2018	Ratio 2018
Ordures ménagères résiduelles	8680,8	8255,31	194,42 kg/hab/an
Collecte sélective	2736,15	2681,57	63,15 kg/hab/an
Verre	1196	1316,72	31,01 kg/hab/an
Papiers	228,98	251,90	5,93 kg/hab/an
OMA	12 842 tonnes	12 505,5 tonnes	294,52 kg/hab/an
Cartons	190,37	214,30	
Gravats	3093,65	3373,73	
Encombrants	2076,61	2314,36	
Plastiques durs	128,36	135,38	
Mobilier	400,48	631,56	
Bois non traité	45,96	0	
Bois traité	632,53	715	
Ferraille	663,77	653,20	
Déchets verts	3076,33	5097,32	
Pneumatiques	19,44	30,30	
Textiles, chaussures	190,62	170,12	
Tubes et lampes	1,44	1,23	
Piles	2,701	3,34	
Batteries	16,8	22,7	
Bouteilles de gaz	1,55	0,104	
Huiles de vidange	26,12	28,93	
Huiles et graisses alimentaires	1,65	2,86	
Déchets de soins perforants	0,81	0,522	
DEEE	411,49	394,26	
Bouchons plastiques	0,22	Faible	
Capsules Nespresso	0,397	Non communiqué	
Cartouches d'encre	0,798	0,06	
Déchets ménagers spéciaux	66,82	81,15	
Réemploi	20,01	15	
TOTAL DMA	24 313 tonnes	26391 tonnes	621.5 kg/hab/an



Le graphe ci-dessous présente la répartition des différents modes de traitement des déchets en 2018 selon les cinq grandes familles suivantes* :

- l'enfouissement ou stockage ;
- le recyclage ou le réemploi ;
- le compostage ;
- la valorisation énergétique ;
- le traitement spécifique.



4. La communication

4.1. La distribution des sacs de collecte

Les agents de la collectivité distribuent les rouleaux de sacs permettant la collecte de leurs déchets aux habitants qui sont situés en résidence ou centre-ville des communes équipées majoritairement en bacs individuels ; Bessens (24 foyers), Campsas (20 foyers), Dieupentale (115 foyers), Grisolles (600 foyers), Pompignan (122 foyers) et Verdun-sur-Garonne (1145 foyers).

Sur l'année 2018, les deux sessions de distribution se sont déroulées en mai-juin et en novembre-décembre. C'est environ **110 jours** qui ont été concernés par ces distributions.



4.2. Poursuite de l'expérimentation, extension des consignes de tri

En 2009, plus de 3 millions de tonnes d'emballages ont été recyclés au niveau national. Ce sont autant de matières premières non utilisées, donc de ressources naturelles préservées.



Depuis le 16 avril 2012, l'ensemble du territoire participe à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri avec Eco-Emballages. Le recyclage a évolué pour permettre de trier encore plus. Dans le sac de tri, nous pouvons désormais trier la totalité de nos emballages en plastique sans distinction : bouteille, flacons, pot de yaourt, barquette de fruits, sachet de produits congelés, sac plastique... en plus des autres emballages en papier, carton, acier ou aluminium qui sont toujours à trier pour être recyclés.

Pour la période 2014 à 2016, un avenant a été passé avec Eco-Emballages pour la poursuite de l'extension des consignes de tri sur notre territoire. Depuis, l'extension des consignes plastique se poursuit.

En 2016, un plan de relance des consignes de tri à l'échelle du département a été réalisé. Dans ce cadre, des outils de communication ont été créés : autocollants pour les bacs de collecte des emballages et un mémo tri.

Le mémo tri de 4 pages a été réalisé et édité par un imprimeur en 12 000 exemplaires. Il a été diffusé lors de la mise en place des bacs individuels l'été 2017.



4.3. Les interventions en milieu scolaire



Intervention de l'ambassadeur dans une école

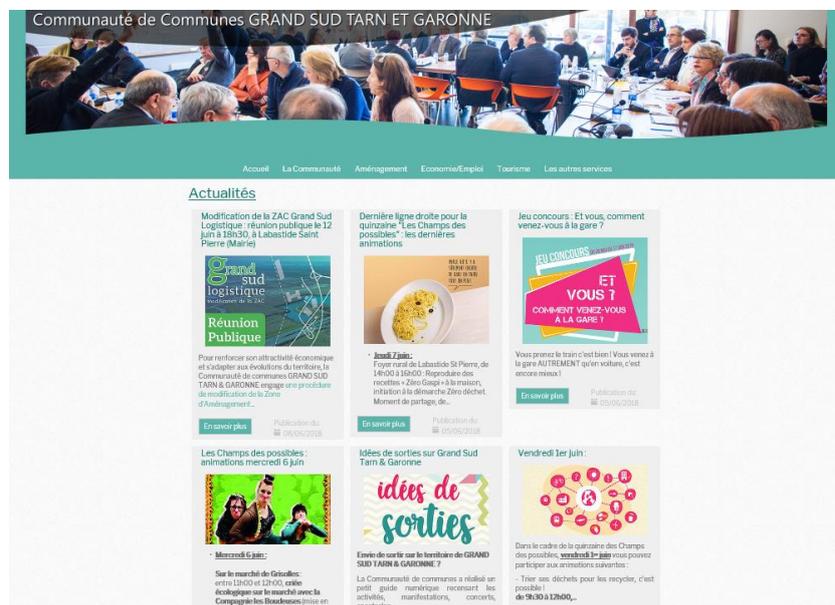
Les interventions en milieu scolaire se déroulent en trois séances pour le primaire et deux séances pour les maternelles : « Qu'est-ce que les déchets ? Qu'est-ce qu'ils deviennent ? Comment les réduire ? ». Elles permettent aux enfants de mieux comprendre les consignes du tri et l'intérêt d'un tel geste. Des animations sont également proposées sur les thèmes : du tri des papiers, du gaspillage alimentaire et du compostage.

De plus, les ambassadeurs du tri participent aux Estivales des Jeunes, organisées depuis plusieurs années par le Conseil Municipal des Jeunes de Grisolles. Pour la première année, la collectivité a participé au Parcours citoyen de Montech.

4.4. Le site internet

www.grandsud82.fr

Avec l'aide du centre de gestion du Tarn-et-Garonne, la collectivité a créé son propre site internet. Les sites internet des anciennes structures sont toujours en ligne. Ils reprennent les informations suivantes : le fonctionnement du syndicat, les consignes de tri, les calendriers de collecte, la déchèterie, la prévention des déchets...



Nous observons de nombreux pics de fréquentation à l'approche des jours fériés et en fin d'année pour l'inscription aux déchèteries.



4.5. La distribution des bacs individuels de collecte

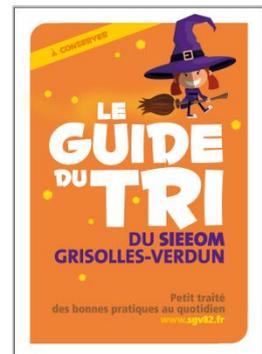
Suite à la constante augmentation de la quantité des emballages recyclables et afin d'améliorer le service de proximité, la collecte est réalisée majoritairement en bacs individuels. Les bacs sont distribués par les ambassadeurs du tri, en fonction des demandes et des arrivées des nouveaux habitants. Les usagers peuvent également venir récupérer leurs bacs auprès du pôle Environnement à Dieupentale. Ces distributions permettent de sensibiliser une nouvelle fois les habitants au tri des emballages.

4.6. Le guide du tri

En 2016, un guide du tri de 16 pages a été édité et distribué au domicile d'une partie des habitants du territoire (ex-SGV). Ce guide a été édité en 12 000 exemplaires. Il comprend les informations essentielles de la gestion des déchets :

- La présentation du territoire,
- Les règles de collecte,
- Les consignes de tri : emballages, verre, papiers, textiles
- Le compostage et broyage,
- Les déchèteries : horaires, déchets acceptés, le réemploi
- Les astuces pour réduire les déchets.

Il sera réactualisé en 2019, à l'image de la Communauté de communes.



4.7. Le Mag'environnement

En juin 2018, un bulletin de 8 pages a été édité et distribué au domicile de tous les habitants du territoire : « Le mag'environnement ». Ce bulletin a été édité en 19 000 exemplaires et distribué par les ambassadeurs du tri. Il s'agit d'un nouveau format modernisé et ludique à l'image de la collectivité et de la communication menée ces dernières années.

Au sommaire :

- La tarification incitative,
- Les erreurs de tri,
- Les textiles sanitaires,
- Le compostage individuel,
- Le jardinage et broyage,
- Recette anti-gaspillage,
- Un témoignage : métier d'agent d'accueil déchèterie,
- L'accès en déchèterie,
- Les gobelets réutilisables,
- Résultats du concours « Papier en fête »,
- Rappel des règles de collecte.



Première page du Mag'Environnement

4.8. Le guide du réemploi

En mai 2016, un guide du réemploi de 4 pages a été édité et distribué lors des manifestations grand public et à la déchèterie. Ce guide est édité en interne, en fonction des besoins. Il comprend les informations essentielles sur le réemploi et pour donner une seconde vie aux objets :

- Comment valoriser les objets ?
- Le local réemploi en déchèterie,
- Réutiliser, réparer, louer,
- Le service de prêt des gobelets.

Ce guide continue à être diffusé en attendant d'être réactualisé.



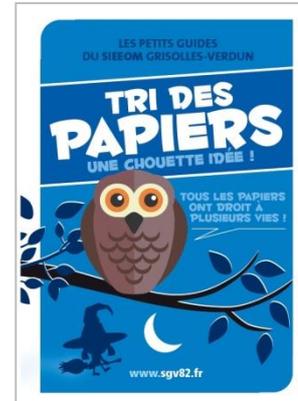
4.9. Le guide du tri des papiers

En août 2016, un guide sur le tri des papiers de 4 pages a été édité. Il a été distribué lors de la mise en place du tri séparé des papiers en fin d'année 2016, dans chaque foyer, avec un sac de pré-collecte. Ce guide est édité en interne, en fonction des besoins.

Il comprend les informations essentielles :

- Les consignes de tri des papiers,
- Les outils de collecte : bornes, sacs et caissettes,
- Le recyclage des papiers.

Ce guide continue à être diffusé en attendant d'être réactualisé.



4.10. Les guides biodéchets

En octobre 2017, un guide sur la promotion des services biodéchets « Côté jardin » de 4 pages a été édité. Il informe et conseille sur la pratique du compostage, le broyage des végétaux et la promotion de l'élevage de poules. Il est distribué lors d'événementiels et a été envoyé à toutes les mairies du territoire pour diffusion au public. Ce guide a été édité par un imprimeur en 7 000 exemplaires.

En 2018, un nouveau guide a été créé, spécifique au compostage partagé. Il détaille la pratique, les déchets que l'on peut composter et comment utiliser le compost. Cet outil est diffusé aux habitants lors de l'installation de site de compostage collectif. Pour l'instant, il est édité en interne selon les besoins.



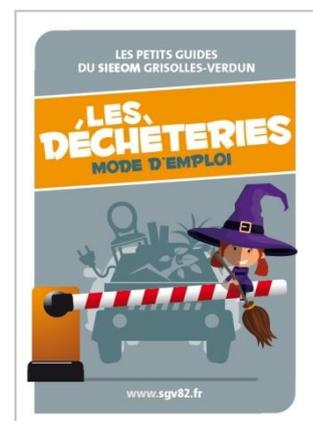
4.11. Le guide déchèteries

En janvier 2017, avec l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Verdun, un guide de 4 pages a été édité. Il concerne les déchèteries de Dieupentale et Verdun-sur-Garonne. Il a été adressé par courrier lors de la fourniture des PASS d'accès et en libre service à l'accueil du pôle. Ce guide est édité par un imprimeur en 12 000 exemplaires.

Il comprend les informations essentielles :

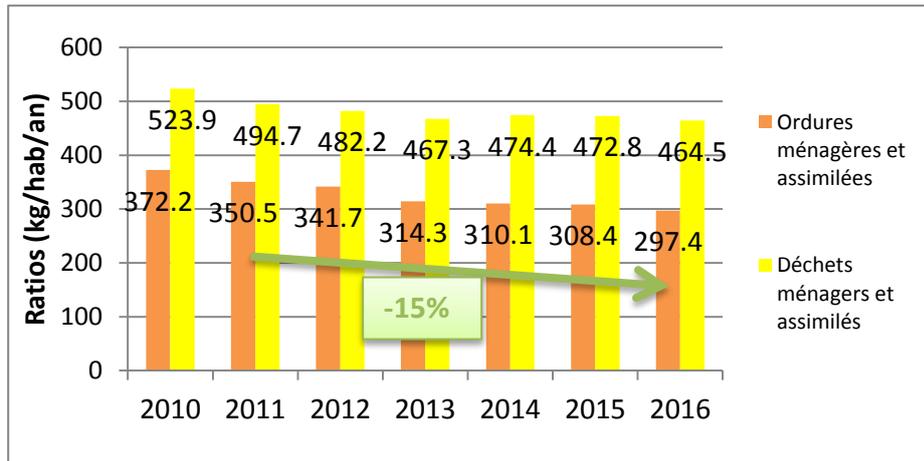
- Les conditions d'accès et modalités d'inscription,
- Les déchets acceptés,
- La localisation et les horaires d'ouverture.

Ce guide continue à être diffusé en attendant d'être réactualisé.



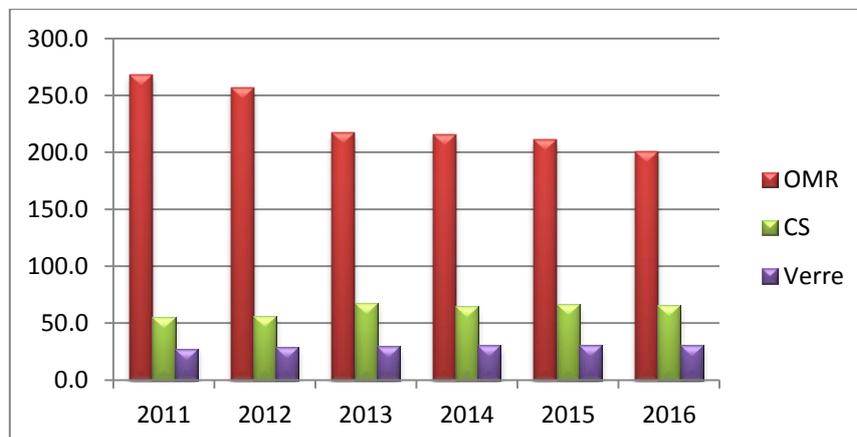
5. Le programme de prévention

Entre 2011 et 2016, un programme local de prévention des déchets s'est déroulé sur le territoire du SIEEOM Grisolles-Verdun. L'objectif du programme était de **réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées** en 5 ans, soit l'équivalent de 26 kg/hab en 2016. Au 31 décembre 2016, l'objectif a largement été atteint puisque la réduction était de 53 kg/hab, soit **- 15,1%**.



Depuis 2010 (année de référence), la quantité d'ordures ménagères et assimilées sur le territoire du SIEEOM a diminué de 20%, soit 75 kg/hab.

Voici l'évolution des ratios d'ordures ménagères et assimilées durant le programme de prévention des déchets :



L'objectif initial était également de diminuer de **4% les déchets ménagers et assimilés** (ou DMA) en 2016, les tonnages ont atteint -2,4% (ils ont atteint -6,1%, si l'on tient compte des tonnages hors gravats).



5.1. Le programme d'actions

A l'issue de la première année du programme de prévention, un rapport comprenant le diagnostic du territoire et un programme d'action a été remis à l'ADEME en décembre 2012. Le syndicat a choisi de développer les **9 actions** suivantes :

- action 1 : promotion et gestion domestique des biodéchets,
- action 2 : promotion et distribution du « stop-pub »,
- action 3 : développer les manifestations éco-responsables,
- action 4 : prévention des déchets communaux,
- action 5 : promotion du réemploi
- action 6 : évitement et récupération des produits dangereux,
- action 7 : sensibilisation des scolaires,
- action 8 : promouvoir les achats éco-responsables,
- action 9 : sensibilisation du grand public.

Le soutien de l'ADEME sur ce programme s'est soldé en 2016. En 2017, la commission déchets de la CCGSTG a souhaité poursuivre les actions engagées pour les années à venir.

5.1.1. Promotion et gestion domestique des biodéchets

La gestion domestique des biodéchets s'est poursuivie en 2017 via l'opération « **Adoptez des poules** ». Depuis 2013, des distributions de poules se déroulent au pôle Environnement entre avril et octobre. En 2017, **128 foyers ont adopté 256 poules et 3 poulaillers**. Grâce aux foyers-témoins, nous savons qu'en moyenne **180kg/an/foyer** de déchets servent à l'alimentation de ces poules. On peut donc considérer qu'elles permettent de réduire de 23 tonnes la production de déchets en 2017.

La collectivité est soutenue par l'ADEME sur un projet pour développer le compostage partagé en centre-bourg et en restauration collective.



Depuis 2015, la collectivité propose un **service de broyage à domicile** pour les particuliers afin de limiter l'augmentation de la quantité de déchets verts en déchèterie. En 2017, 255 heures de broyage pour 196 interventions ont été réalisées auprès des habitants, ce qui représente 160 tonnes de végétaux valorisés.

5.1.2. Promotion et distribution du « Stop-pub »



La collectivité propose la fourniture d'autocollants Stop-pub afin de limiter les publicités. Chaque foyer reçoit en moyenne 28 kg d'imprimés par an. En 2017, **1 382 autocollants** ont été distribués aux habitants, cela représente plus de 39 tonnes évitées pour cette année. Les autocollants sont fournis aux mairies des communes membres sur simple demande, disponibles en déchèteries et mis à disposition du public au pôle environnement ou lors d'événementiels.



5.1.3. Prévention des déchets communaux

La collectivité dispose d'une flotte de gobelets réutilisables pour promouvoir les manifestations écoresponsables. Le service dispose d'un local dédié au sein du pôle Environnement. Il est équipé d'un lave-verre et d'une flotte de 5 000 gobelets de 30 cl et 20 cl (achetés en 2014 et renouvelés en 2016). En 2017, près de 28 570 gobelets ont été prêtés à 77 manifestations. Il y a actuellement une cinquantaine de structures qui adhèrent à ce service.



L'éco-exemplarité des collectivités continue avec le **service de broyage des végétaux** depuis 2015. Pour cela deux types de services sont proposés : une location du broyeur seul aux collectivités ou une prestation de broyage avec un agent du pôle Environnement. Pour l'année 2017, il y a 13 demi-journées de location du broyeur pour 27 tonnes de végétaux ont pu être valorisées grâce à ce service.

5.1.4. Promotion du réemploi



L'action de réemploi s'est prolongée sur le **flux de textiles**. La collectivité agit en partenariat avec le Relais pour développer la collecte des vêtements et chaussures sur le territoire : sensibilisation du public et maillage avec des bornes d'apport volontaire.

Une **filière de réemploi des objets** sur la déchèterie de Dieupentale est en place depuis 2016 et sur la déchèterie de Verdun sur Garonne depuis son ouverture en 2017. Le partenaire Emmaüs, signataire de la convention « réemploi », effectue des enlèvements hebdomadaires. En 2017, 20 tonnes d'objets ont été récupérées par l'association. Les résultats sont en-dessous des objectifs fixés par la collectivité (60 t/an).



5.1.5. Le gaspillage alimentaire

Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été déployées en 2017 dans les établissements scolaires. Il s'agit dans un premier temps, d'une prise de conscience des quantités gaspillées. De plus, des animations et des stands ont été réalisés sur ce même thème pour sensibiliser les publics (Forum Bien-être et ateliers avec le centre social).

5.1.6. Sensibilisation du grand public

En ce qui concerne la **sensibilisation du public**, la collectivité a distribué le bulletin « Le Mag'Environnement » en fin d'année 2017. Ce document reprend les principales actions menées par la collectivité pour l'information aux habitants : l'adoption des poules, la distribution des composteurs, la mise à disposition des gobelets, le service broyage...



Pour la cinquième année consécutive, la collectivité a participé à la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** ; le programme était :

- une journée « Ateliers Zéro Gaspillage » pour les élus et les agents. Une soixantaine de participants pour découvrir des gestes alternatifs : fabrication de lasagnes, création d'une étagère en palette, technique du furoshiki et atelier de cuisine anti-gaspi.
- un concours « Papiers en fête » pour les structures de l'enfance : plus de 600 enfants qui ont créé des œuvres à partir de papier.
- Exposition Déchets dans une médiathèque et sensibilisation des enfants.
- Sapin de Noël : décoration de deux sapins, à partir de récup' par des enfants.
- Visite de la DRIMM pour une dizaine de participants.



5.2. Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Depuis le 1er février 2016, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne a contractualisé avec l'ADEME pour le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Il s'agit donc de la troisième et dernière année de réalisation de ce programme. Il vient poursuivre le Programme Local de Prévention des Déchets qui a pris fin en décembre 2016 et complètera le PLPDMA qui est en cours d'élaboration.

Le principal engagement du Territoire Zéro Déchet et Zéro Gaspillage est de **réduire de 12 % le ratio des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020**.

Aussi, **la part de valorisation matière doit progresser pour atteindre 55 %** (au détriment de la part d'enfouissement).

Pour mener à bien les différents engagements, l'équipe du syndicat a été renforcée par l'arrivée de plusieurs agents : 5 nouveaux agents ont été recrutés (3 animateurs, une gestionnaire finance et une technicienne biodéchet).

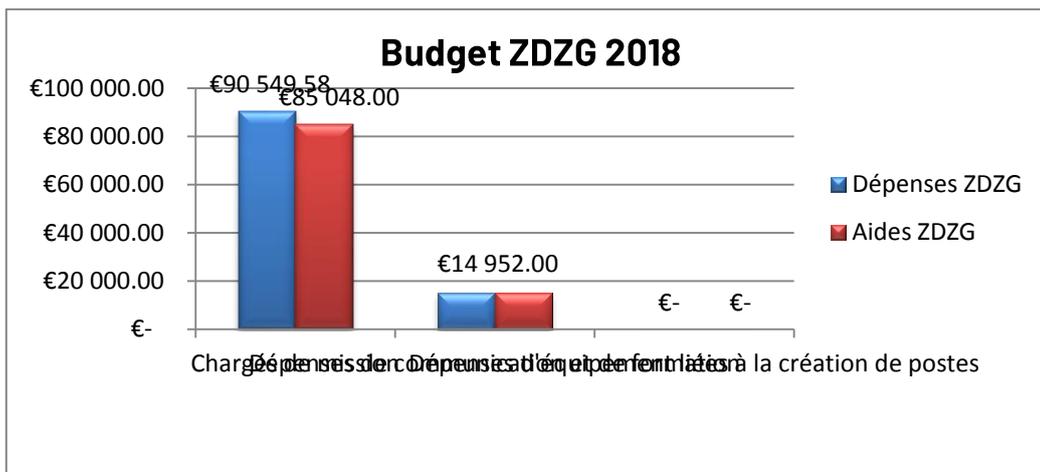
La troisième année du TZDZG a été consacrée aux actions suivantes :

- Prévention des déchets : déploiement des services à l'ensemble du territoire
- Réorganisation des services de gestion des déchets.
- Optimisation des collectes : étude de reprise en régie de la collecte en zone Nord,
- Instauration de la tarification incitative,
- Redéploiement de la redevance spéciale,
- Phase opérationnelle du tri séparé des papiers sur la majeure partie du territoire,
- Développer le réemploi : réemploi sur deux déchèteries,
- Filière REP : déploiement des bennes Eco-Mobilier.

Le temps consacré aux missions par l'équipe projet est en moyenne de **5,8 ETP** par an (équivalent temps plein).

Les dépenses soutenues dans le cadre de l'accompagnement ZDZG représentent **105 501 €** en 2018 (aide plafonnée à 100 000 €). Elles sont décomposées dans le graphique ci-dessous :



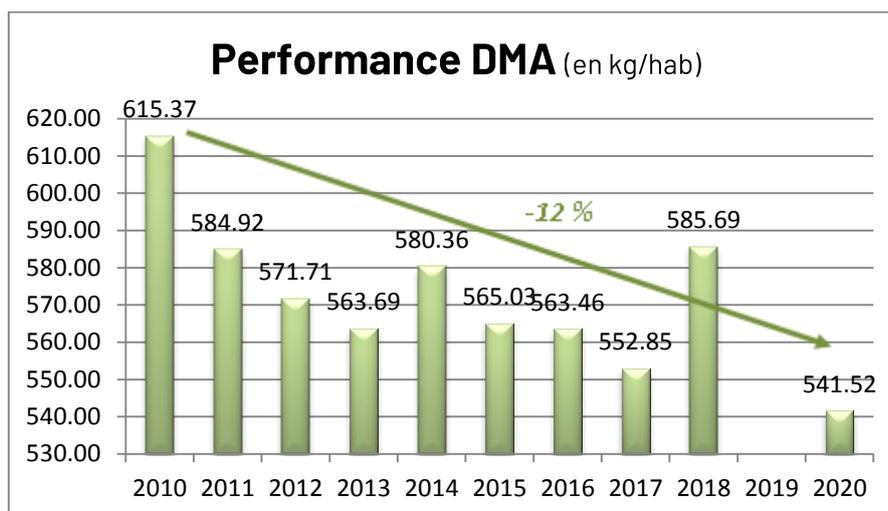


Le budget consacré à ce programme depuis son lancement est de **329 890 €**.

Pour la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, l'objectif à atteindre pour 2020 est :

541,5 kg/hab soit -12%

Concernant le taux de valorisation matière, il est de 47,9 % pour 2018 (rappel loi TEPCV: 55%).



En 2010, la quantité de DMA pour le territoire est de 615,4 kg/hab. Conformément aux objectifs de la loi TEPCV, la quantité de DMA par habitant doit au moins diminuer de 10% entre 2010 et 2020.

Au 31 décembre 2017, la baisse sur les DMA était de 10,16 %, mais au 31 décembre 2018, la baisse sur les DMA n'est plus que de **4,82%**.

Le taux d'Ordures Ménagères et Assimilés est en baisse cette dernière année alors que le taux de Déchets Ménagers et Assimilés est en forte progression. La principale explication est liée au contrôle d'accès en déchèteries qui a été instauré en janvier 2017 et qui a cessé de fonctionner quelques mois plus tard. En 2018, les tonnages ont donc fortement augmentés sur les encombrants, les déchets verts, les gravats et le mobilier. La collectivité est actuellement en train de palier à ces dysfonctionnements en changeant de système d'exploitation. La limitation des passages en déchèteries et donc la réduction des tonnages sera rétablie dans le second semestre 2019.

D'autre part, en 2018, la réalisation de la communication sur le service déchet a été moindre que sur les années précédentes. Il est démontré que les résultats de performance sont corrélés aux efforts de communication réalisés. Il est donc nécessaire de reprendre un rythme de communication plus soutenu et plus réactif.



La Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, convaincue de l'importance de poursuivre cet engagement dans la prévention des déchets, va continuer le déploiement des services tels que l'accompagnement au compostage individuel et collectif, le broyage des végétaux, les distributions de poules, le développement du réemploi en déchèteries avec notamment les projets de recycleries à Orgueil et à Verdun-sur-Garonne, la lutte contre le gaspillage alimentaires ou encore la sensibilisation des publics. C'est dans cet objectif que la collectivité a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en avril 2019.

De plus, la Communauté de communes poursuit l'optimisation de son service grâce à la mise en place de la tarification incitative (ajustement des contenants de collecte, suivi des tournées, logiciel métier, communication ciblée...). D'autres projets comme l'étude biodéchets va permettre d'avoir une meilleure vision des potentialités et opportunités du territoire pour adapter ensuite les services.

Toutes ces actions sont également visées par le PCAET et la collectivité a la volonté politique de travailler en transversalité sur ces thématiques.



6. Les investissements

La collectivité a réalisé les investissements suivants pour un montant global de **197 421,64 € TTC** :
(1526 423,42 € TTC en 2018)

- Achat de 30 colonnes à verre et 30 colonnes à papier pour un montant de 100 440 € TTC.
- Achat de bacs pour la collecte des déchets pour un montant de 22 872 € TTC.
- Achat d'un broyeur multivégétaux NEGRI pour un montant de 21 900 € TTC.
- Logiciel pour la gestion du parc de bacs pour un montant de 2 160 € TTC.
- Achat de 5 tables de tri pour les biodéchets pour 17 730 € TTC.
- Achat de 35 composteurs collectifs pour 11 636,24 € TTC.
- Etude pour la déchèterie d'Orgueil pour un montant de 6 846 € TTC.
- Participation au réseau électrique de la déchèterie de Verdun pour un montant de 5 600 € TTC.
- Achat de 9100 gobelets réutilisables pour un montant de 2 334,60 € TTC.
- Achat de 200 caissettes de précollecte pour les papiers pour un montant de 1 857,60 € TTC.
- Achat de 15 panneaux pour les sites de compostage partagé pour 1 404,70 € TTC.
- Achat d'un évier pour le local gobelets pour un montant de 1 104,00 TTC.
- Solde de l'étude de raccordement téléphonique de la déchèterie de Verdun pour un montant de 722,70 € TTC.
- Achat d'une débroussailleuse pour un montant de 719 € TTC.
- Solde de l'AMO de la déchèterie de Verdun pour un montant de 104,80 € TTC.



7. Le coût du service public

En 2008, le SIEEOM Grisolles-Verdun a mis en place une comptabilité analytique, en partenariat avec l'ADEME. Le SIEEOM utilisait la méthode Comptacoût, qui est une méthode d'enregistrement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, qui permet à toutes les collectivités de gestion des déchets de pouvoir comparer leurs coûts en toute objectivité. Cette méthode est reprise à l'échelle de la communauté de communes.

Selon cette méthode, les coûts sont séparés selon les différents flux, soit pour la CCGSTG :

- Les ordures ménagères résiduelles en régie et en prestation,
- Les recyclables secs en régie et en prestation,
- Les déchets verts collectés en porte-à-porte,
- Les déchets des déchèteries en régie et en prestation,
- Le verre en régie et en prestation.

Les coûts sont exprimés ainsi :

- Le coût aidé HT : totalité des charges hors TVA – les soutiens des éco-organismes et les produits des ventes – les aides reçues (subventions, ...),
- Le coût fiscal : charge nette de TVA supportée par la collectivité,

Les coûts peuvent être étudiés en :

- Montants en € HT par habitant ;
- Montant en € HT par tonne.

Pour 2018 :

- ✚ Les coûts aidés en **euros HT par habitant** (population prise en compte de 42 461 habitants).

Flux	Ordures Ménagères	Recyclables	Déchets verts	Déchets des déchèteries	Verre
coût aidé HT	47 € / habitant	7 € / habitant	1 € / habitant	15 € / habitant	2 € / habitant

- ✚ Les coûts en **euros HT par tonne** :

Flux	Ordures Ménagères	Recyclables	Déchets verts	Déchets des déchèteries	Verre
coût aidé HT	239 € / tonne	107 € / tonne	189 € / tonne	72 € / tonne	52 € / tonne

- ✚ Le budget déchet réalisé de la CCGSTG en 2018 se décompose de la façon suivante :

- 4 642 789,41 € TTC en dépenses en fonctionnement ;
- 5 595 806,69 € TTC en recettes de fonctionnement ;
- 396 294,37€ TTC en dépenses d'investissement ;
- 814 715,34 € TTC en recettes d'investissement.

- ✚ L'état de la dette au 1^{er} janvier 2018 était de 1 950 968,30 €, soit 45,95 € par habitant. Les annuités à payer pour l'exercice 2018 étaient de 222 712,91 €, soit 5,24 € par habitant.



AR PREFECTURE

082-200066652-20190725-20190725_192-DE

Regu le 30/07/2019





**Communauté de communes
GRAND SUD TARN & GARONNE**

120, avenue Jean Jaurès
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

Tél. 05 63 30 03 31
grandsudtarnetgaronne@grandsud82.fr

www.grandsud82.fr

